

Liberté et ordre pour plus de justice

« La responsabilité individuelle, l'initiative personnelle et la propriété privée comptent parmi les éléments essentiels de l'économie sociale de marché. Cet ordre social permet de concilier la jouissance de la liberté individuelle, de l'égalité des chances et de la prospérité croissante avec le progrès social garanti par le revenu. Je définirais la mise en œuvre de l'économie sociale de marché comme la tentative d'associer liberté et ordre dans le but de créer plus de justice. »

Ludwig Erhard

Konrad-Adenauer-Stiftung
Programme Régional Proche Orient / Méditerranée
Bureau Amman
P.O.Box 831025
Amman/Jordan
Phone +962 - 6 - 592 97 77
Fax +962 - 6 - 593 30 87
info@kas.org.jo
www.kas.de

Konrad-Adenauer-Stiftung
Programme Régional Proche Orient / Méditerranée
Bureau Tunis
3 Rue Mahmoud El Ghaznaoui
1082 El Menzah IV Tunis / TUNISIE
Tel. +216 - 71 751 420 / 71 237 525
Fax +216 - 71 750 090
info@kas.com.tn
www.kas.de

Préface

Loin d'être un modèle de société immuable et utopique, l'économie sociale de marché est un concept ouvert qui doit constamment être repensé. Depuis un demi siècle, la politique économique de l'Allemagne est guidée par l'économie sociale de marché, concept dont les idées ont été adoptées par de nombreux pays européens.

Inspiré par les membres de l'Ecole de Fribourg, ce fut Konrad Adenauer (1876-1967), premier chancelier fédéral allemand, qui introduit, conjointement avec son ministre de l'économie Ludwig Erhard, l'économie sociale de marché dans la société allemande d'après-guerre. Fidèle à son héritage, la Konrad-Adenauer-Stiftung (KAS) a fait de l'économie sociale de marché un des thèmes-phares de son travail.

Le présent texte est une introduction, un document de base qui servira à la formation continue pour les collaborateurs de la Konrad-Adenauer-Stiftung et ses partenaires externes. Il se propose d'expliquer, dans un langage clair et concis, le concept de l'économie sociale de marché même aux personnes qui n'ont aucune notion d'économie. Ce texte est, de ce fait, conçu pour accompagner le „Lexique de l'économie sociale de marché - la politique économique de A à Z”.

Table des matières

Préface de Mme. Kristina Köhler, membre du parlement allemand

Liberté et responsabilité – les bases ordonnatrices de l'économie sociale de marché.....p.5

Partie I

Economie sociale de marché :

son importance dans les activités internationales de la Konrad-Adenauer-Stiftung.....p.9

Partie II

Bases ordonnatrices de l'économie sociale de marché.....p.11

1. Historiquesp.11
2. Les principes de l'économie sociale de marchép.14
 - a. L'homme/ l'individu
 - b. Liberté
 - c. Ordre
 - d. Justice
 - e. Responsabilité
 - f. Principe du mérite
 - g. Solidarité
 - h. Subsidiarité
 - i. Bien commun
3. Conditions sociales et économiques requises pour instaurer une économie sociale de marché...p.17
 - a. Législation en matière de concurrence
 - b. Système de marché et liberté d'accès au marché
 - c. Propriété privée
 - d. Liberté des contrats
 - e. Etat de droit
 - f. Politique économique constante et fiable
 - g. Stabilité monétaire
 - h. Intervention de l'Etat en cas d'échec du marché
 - i. Harmonisation sociale
4. Le rôle des différents acteurs et les missions de la politique économique.....p.22

Partie III

Quelques questions posées dans le monde arabe et les solutions proposées par l'économie sociale de marché.....p.25

1. Les valeurs dans les systèmes économiques et sociaux : un point de vue arabe
2. L'économie sociale de marché en Allemagne : un modèle de développement pour le monde arabe ?
3. La politique ordonnatrice : Instrument indispensable pour les économies en développement du monde arabe
4. Partenariat social : Comment associer liberté et sécurité
5. Performance et récompense dans le monde arabe
6. Politique monétaire et stabilité économique
7. La législation sur la concurrence : la distorsion de la concurrence dans les économies arabes et leurs conséquences sur le développement économique
8. Solidarité et subsidiarité : base pour la paix sociale dans le monde arabe ?
9. La politique des taux de change dans les pays arabes : exercice d'équilibrisme entre le libre jeu des taux de change et la stabilité monétaire

Bibliographie

Préface de Mme. Kristina Köhler, membre du parlement allemand

Liberté et responsabilité

Les bases de la politique ordonnatrice de l'économie sociale de marché

Discours prononcé à l'occasion de la présentation de la version française du « Lexique de l'économie sociale de marché » le 12 juillet 2007 à Tunis, Tunisie.

Si quelqu'un essayait de vous vendre un livre qui vous explique comment un plongeur devient millionnaire, vous le lui accorderez certes que peu de crédit. Si, par contre, le vendeur expliquait dans un livre comment il est devenu lui même d'un simple plongeur, millionnaire, et s'il vous laissait le soin d'en tirer les conclusions, vous seriez peut-être plus intéressé.

Le « Lexique de l'économie sociale de marché » dont la version française vous est présentée aujourd'hui, n'est pas un livre sur le plongeur devenu millionnaire. Ce n'est pas une narration, c'est un livre qui informe, qui analyse. Et pourtant, derrière les différents articles sur « la politique économique de A à Z » se cache une histoire à succès : l'histoire d'un pays qui à la fin de la Seconde Guerre mondiale a été totalement détruit et qui, pourtant, compte aujourd'hui parmi les pays les plus riches du monde.

Certes, ce livre ne vous donnera pas une recette miracle pour une politique économique réussie. Toutefois, le « Lexique de l'économie sociale de marché » peut constituer une base pour un dialogue sur la politique ordonnatrice. Et le fait que vous soyez venu aussi nombreux ce soir, témoigne de votre intérêt pour ce sujet.

Il est donc tout à fait utile de présenter cet ordre économique et social – notamment parce que mon parti, l'Union chrétienne-démocrate, le CDU, a contribué considérablement à l'introduction d'un ordre économique basé sur l'économie de marché après la Seconde Guerre mondiale.

« Liberté et responsabilité – les bases de la politique ordonnatrice de l'économie sociale de marché » ce titre contient deux valeurs qui à elles seules donneraient suffisamment de matière pour une discussion. Car la « liberté » et la « responsabilité » ne peuvent être considérées hors de leur contexte culturel.

Je commencerais donc mon intervention avec la description d'une certaine vision de l'homme à laquelle je me sens attachée – comme beaucoup d'Allemands – en tant que chrétienne-démocrate. Cela ne veut pas dire que l'économie sociale de marché ne peut pas être approuvée ou légitimée par une autre vision de l'homme, une autre vision du monde.

I.

Notre engagement pour l'économie sociale de marché est basé sur la profonde conviction que chaque individu a le droit au libre épanouissement de sa personnalité et qu'il doit, en même temps, assumer la responsabilité pour son prochain et pour la société. C'est cette vision de l'homme qui guide nos valeurs que sont la liberté, la solidarité et la justice.

Un des pères fondateurs de l'économie sociale de marché de l'après-guerre, le ministre de l'économie Ludwig Erhard, a expliqué son soutien à l'économie de marché par une phrase qui n'a rien perdu de sa validité. Selon lui, le sens profond de l'économie sociale de marché réside dans le fait que le principe de la liberté sur le marché est lié à l'harmonisation sociale et à la responsabilité morale de chaque individu envers la société.

Est-ce que nous avons réussi ce pari grâce à l'économie sociale de marché?

Laissons parler les faits. Premièrement, l'Allemagne compte aujourd'hui non seulement parmi les pays les plus riches de la planète, elle est aussi un des pays qui s'occupe le plus de ses citoyens. Tous ceux incapables de s'occuper d'eux-mêmes, parce qu'ils sont vieux ou malades ou sans travail, ont droit à des prestations qui leurs permettent de couvrir leurs besoins de base.

Ces prestations comprennent la nourriture et le logement, mais aussi une bonne assistance médicale. Elles englobent également – et c'est tout à fait remarquable – des éléments qui au moment de l'introduction de l'économie de marché ont été considérés comme des produits de luxe réservés aux seuls privilégiés, comme par exemple un téléviseur ou un réfrigérateur.

Deuxièmement, de larges couches de la population – et pas seulement les riches et les puissants – bénéficient de la prospérité croissante de l'Allemagne. Ce qui en Allemagne de l'Est socialiste, qui avait choisi l'économie planifiée, avait été réservé aux seuls puissants – à savoir un grand choix de produits alimentaires ou une voiture – était relativement vite accessible au travailleur ou au salarié moyen en Allemagne de l'Ouest.

Un « miracle économique » ? Loin s'en faut !

La prospérité croissante pour tous et le système social stable sont le résultat d'un choix, le choix des Allemands de l'Ouest pour le marché et la concurrence et donc pour un système dans lequel chaque individu, qu'il soit consommateur ou entrepreneur, poursuit exclusivement ses propres intérêts.

II.

Si la culture et les objectifs de politique économique diffèrent d'un pays à l'autre, il existe un point sur lequel nous pouvons tous nous entendre : un système économique se mesure par la manière dont il sert les besoins des hommes et des femmes, et non seulement les besoins des plus forts et des plus performants mais également les besoins des plus démunis et des plus faibles.

L'économie de marché c'est avant tout la concurrence. La concurrence ne peut fonctionner que lorsque quelqu'un a quelque chose à offrir dont d'autres ont besoin et pour lequel ils sont prêts à dépenser de l'argent.

Pour que ce principe fonctionne, il faut un certain cadre, un certain ordre. Ce qui compte, ce sont les règles qui définissent la concurrence. Elles forment la clé de voûte de l'économie de marché. Car sans

les droits à la propriété privée, sans un système juridique fiable, sans la liberté du commerce, le principe de l'offre et de la demande ne peut fonctionner. La politique économique basée sur l'économie de marché se définit donc avant tout par les conditions cadres qu'elle crée pour que les offreurs et les demandeurs de biens et de services puissent s'épanouir librement et décider librement.

De telles conditions cadres récompensent donc celui qui a le meilleur produit, qui offre le meilleur service, qui répond au mieux à la demande. Or, ce principe de l'offre et de la demande fonctionne sans merci : celui qui offre une mauvaise qualité, qui n'est pas assez innovateur ou qui est tout simplement trop cher, perd ses clients au profit de ses concurrents, au pire des cas, il fait faillite et doit procéder à des licenciements. C'est un côté de la médaille.

L'autre côté est que la concurrence qui exerce une pression sur les offreurs, donne une certaine liberté aux demandeurs. Parce que les entreprises se concurrencent sans merci, le client a la liberté du choix. Il peut choisir parmi de nombreux produits en fonction de ses besoins. Il peut décider librement comment il dépense son argent.

Dans une économie de marché, l'élément moteur est le libre choix des individus car c'est lui qui incite les hommes et les femmes à de grandes performances.

Cette liberté conduit les entreprises à transférer leurs sites à l'étranger ou à remplacer l'homme par la machine afin de pouvoir produire moins cher et avec plus d'efficacité. Cette liberté que les individus adorent lorsqu'ils sont clients, les travailleurs et les salariés la voient peut-être comme une menace.

Prenons l'exemple de l'agriculture. En Allemagne, ce secteur a perdu, en l'espace d'un siècle, plus de 90% de sa main-d'œuvre, notamment parce que le travail physique des paysans a été de plus en plus remplacé par des machines. Un coup dur pour les personnes concernées : On n'avait plus besoin d'eux, ils ne pouvaient plus nourrir leurs familles, ils ont dû quitter les villages pour les villes.

Avec le recul nous voyons que l'espérance de vie, les revenus et le niveau de vie des hommes a considérablement augmenté depuis qu'ils ne travaillent plus aussi dur. Nous savons que notre prospérité est notamment due à la productivité des machines. Nous constatons que la « destruction » des emplois dans l'agriculture a permis de grands succès dans d'autres domaines.

L'économiste autrichien Joseph Schumpeter a qualifié l'ambivalence de ce changement structurel continu à l'intérieur de l'économie de marché comme un « processus de destruction créatrice ». Cette notion montre clairement que la création et la destruction sont deux éléments inséparables, notamment à une époque où les entreprises doivent relever le défi de la mondialisation. Cette « destruction créatrice » sera toujours liée à des problèmes d'adaptation, elle reste néanmoins nécessaire pour préserver la compétitivité au niveau international.

Tout cela est de la théorie. Dans la pratique, la politique a tendance à intervenir dans l'économie de marché, notamment pendant les périodes de transformation structurelle, pour éviter la faillite de certaines branches ou entreprises qui ne sont plus compétitives, par des subventions et des réglementations et pour garantir – soit disant – des emplois.

En Allemagne, cette problématique est bien connue. Les Allemands adorent profiter des avantages de l'économie de marché, mais dès que la concurrence les gêne, ils réclament l'intervention de l'Etat. Nous voulons tous acheter moins cher, mais nous critiquons la perte des emplois lorsque les entreprises produisent en Asie pour réduire leurs coûts de revient.

Que ces deux éléments sont liées, que l'on ne peut pas vouloir l'un et refuser l'autre, c'est un fait qu'il faut expliquer toujours à nouveau en Allemagne, même après presque 60 ans d'économie de marché.

III.

Vous pensez peut-être, la liberté c'est beau mais quelle est cette liberté qui comporte autant de risques pour les individus, menace les emplois et

exige l'adaptation aux conditions du marché ? Quelle est cette liberté qui récompense les plus performants et les rend de plus en plus riches ? A quoi sert la liberté de pouvoir choisir parmi 50 téléphones mobiles différents si l'on vient de perdre son emploi ? Est-ce que cette liberté ne serait-elle pas la liberté du plus fort, de celui qui sait se servir du marché et de la concurrence ? N'avions nous pas dit, au début de notre intervention, qu'un système économique doit aussi être au service des besoins des plus démunis et des plus faibles ?

Ces questions sont constamment débattues en Allemagne et personne ne peut ou ne veut nier que la concurrence soutient les inégalités et répartit la prospérité de manière inégale.

Seulement quelle est l'alternative : serait-ce une répartition équitable de la prospérité ? Non, l'alternative c'est la répartition équitable de la misère. Et c'est pour cela que l'économie de marché sert notamment aux pauvres et aux faibles. Car une société inégale dans laquelle tout le monde va mieux, mêmes les pauvres, vaut certes mieux qu'une société dans laquelle tout le monde va mal.

Quelle est l'utilité d'un système d'économie de marché pour les moins nantis ?

Tout d'abord, ils ont la chance de participer. Le marché ne connaît aucune discrimination d'ordre social. Il applique un seul principe : que le meilleur gagne. En principe, chacun a la même chance d'arriver par sa propre force et à profiter de la prospérité. Le lien entre la concurrence et la participation nous est démontré par la mondialisation : les pays qui ont ouvert leurs marchés vers l'extérieur, ont vu augmenter leur prospérité, ont plus de personnes qui participent à la prospérité économique.

Mais il y a une condition : l'éducation. Seules les personnes bien formées peuvent profiter des opportunités proposées par la concurrence, elles seules sont capables de profiter de la liberté, de l'indépendance et de la responsabilité individuelle.

Bien sûr, il y aura toujours des individus incapables d'améliorer leur situation par leur propre force. Mais

ces personnes profitent également de l'économie de marché. Car cette économie garantit le succès économique nécessaire pour financer les prestations sociales au profit des pauvres et des faibles de la société.

La protection sociale implique la redistribution des revenus par le biais des impôts, des subventions et des contributions au système de sécurité sociale, elle comprend les pensions de retraite, mais aussi les allocations chômage et les aides en cas de maladie. Tout cela doit être financé.

Si les plus forts et les plus performants dans une société doivent venir en aide aux plus faibles, nous devons leur accorder la liberté de bâtir leur succès. Et seule l'économie de marché y est capable. L'Etat n'a rien à distribuer. Il a besoin de ceux qui, grâce à leurs revenus élevés, peuvent financer les moins privilégiés.

La concurrence est plus solidaire que l'aumône. Lorsque ce principe a été négligé en permanence, comme cela a été le cas en l'Allemagne de l'Est ou en Europe de l'Est pendant la période de la guerre froide, les Etats ont fait faillite. Et la facture n'a pas été payée par les élites puissants mais par les citoyens.

Nous avons besoin de l'économie de marché, afin de pouvoir assumer notre responsabilité pour les plus faibles de la société.

Pourtant, cette composante sociale de l'économie de marché ne doit pas être vue comme une compensation que l'on accorde aux perdants de la société, elle doit, au contraire, être considérée comme un investissement dans le bon fonctionnement du système de la concurrence. Car l'économie de marché profite elle aussi des institutions de la protection sociale.

D'abord parce que le système social réduit la peur des gens. S'il peut bénéficier d'une bonne protection sociale, l'individu est plus facilement prêt à prendre des risques, il investira plus facilement son capital personnel – sa fortune, ses qualifications, son temps – que lorsqu'il ne dispose pas de cette

protection. Ce fait peut contribuer à un changement structurel.

Puis, parce que, dans le meilleur des cas, les prestations sociales facilitent la réintégration des plus faibles et des moins privilégiés dans la société.

Les prestations sociales doivent ouvrir de nouvelles portes, de nouvelles chances. Elles doivent permettre aux gens de façonner de nouveau leur vie dans la liberté et la responsabilité individuelle. C'est pour cela que nous parlons de l'idéal de « l'Etat social activant ». C'est ce concept qui est au centre des discussions en Allemagne. A mon avis, il s'agit des plus grands défis que la politique sociale allemande n'ait jamais connue.

IV.

Vous l'avez compris : on peut soutenir l'économie sociale de marché pour différents motifs – en espérant plus de prospérité, animé par le désir de donner plus de chances à ses enfants ou – lorsqu'on est entrepreneur – pour que les investissements soient rentables et promettent des bénéfices.

Les chrétiens-démocrates allemands soutiennent l'économie sociale de marché parce qu'ils sont convaincus que l'homme est responsable pour lui-même mais également pour les autres. Ils s'engagent pour l'économie sociale de marché parce qu'elle garantit la liberté de l'homme et parce qu'elle est en même temps le système le plus efficace pour garantir la prévoyance et l'harmonisation sociale que nous connaissons.

Dans tous les cas, l'économie sociale de marché ne se fait pas dans les textes et les codes mais dans la pensée et l'agir des hommes. Voilà ce que l'ancien président fédéral de l'Allemagne Richard von Weizsäcker a voulu transmettre aux citoyens et aux hommes politiques allemands. Il a clairement souligné qu'il ne suffit pas de changer de politique et d'établir un cadre pour l'économie de marché. Il faut avant tout l'acceptation des citoyens.

Par conséquent, les décideurs politiques et les élites économiques dans une économie de marché ont une grande responsabilité. Ils doivent stimuler

l'intérêt des citoyens pour l'économie, notamment en reliant ses différents aspects aux convictions et aux expériences vécues par ces mêmes citoyens.

Ce qu'il faut, c'est un dialogue avec les concernés. Car pour que les hommes et les femmes contribuent, ils doivent avoir le sentiment que leurs idées et leurs convictions profondes se reflètent dans l'ordre politique et économique. Avec la Konrad-Adenauer-Stiftung nous avons un partenaire fiable dans ce processus et je suis convaincue qu'elle continuera à accompagner les discussions au sein de la société allemande sur les processus de réforme nécessaires.

Partie I

L'économie sociale de marché : son importance dans les activités internationales de la Konrad-Adenauer-Stiftung

Question : Pourquoi la Konrad-Adenauer-Stiftung s'intéresse-t-elle à l'économie sociale de marché ?

Outre les thèmes « L'éthique de la société civile moderne » et « L'avenir de l'Europe », l'économie sociale de marché compte parmi les projets clés de la Konrad-Adenauer-Stiftung.

L'économie sociale de marché est un concept de politique ordonnatrice qui a fait ses preuves en Allemagne en permettant à ce pays de vivre depuis plus de 50 ans dans la stabilité économique et sociale et la paix. Plaçant l'homme au centre de l'intérêt, l'économie sociale de marché est une approche qui part de l'individu, de ses capacités, besoins et motivations. C'est en cela qu'elle se démarque clairement des approches socialistes dont le point de départ est le collectif et qui préfèrent la planification de la vie économique par l'intervention de l'Etat à la politique ordonnatrice pure. Ainsi, l'économie sociale de marché est bien plus qu'une simple success story économique. Elle est devenue un des piliers de la société et de l'Etat allemand. La Konrad-Adenauer-Stiftung a toujours défendu ce concept de politique économique et sociale que Ludwig Erhard et Konrad Adenauer ont introduit en Allemagne grâce à une clairvoyance politique qui a su s'imposer malgré de nombreuses résistances.¹

L'économie sociale de marché n'a rien perdu de son actualité. Au contraire, face aux nombreux défis que nous serons appelés à relever à l'avenir, l'importance de ce modèle d'un ordre économique ne cesse d'accroître, ce qui a amené la Konrad-Adenauer-Stiftung à en faire un de ses principaux axes de travail. Les solutions inspirées par l'économie sociale de marché permettent, en effet, de faire face aux nouvelles réalités – la compétition

internationale accrue et, au niveau national, le démantèlement des systèmes de protection sociale.

La concurrence internationale, le progrès technique, l'évolution démographique dans les pays industrialisés et les pays en développement, les défis lancés à l'économie sociale de marché sont multiples. La Konrad-Adenauer-Stiftung s'est donné pour mission de développer constamment des solutions capables d'instaurer ou de réinstaurer un équilibre entre le principe de la liberté sur le marché et l'harmonisation sociale et de les proposer aux décideurs politiques en Allemagne et à l'échelle internationale. Fidèle à l'héritage de Konrad Adenauer, la KAS reste persuadée que l'économie sociale de marché est non seulement le cadre réglementaire approprié pour le développement national mais également un des « articles d'exportation » les plus précieux de l'Allemagne.

Les débats sur la mondialisation ne cesseront de s'intensifier à mesure que le fossé entre les riches et les pauvres se creuse. Par conséquent, il deviendra de plus en plus important d'être à l'écoute des inquiétudes et des peurs suscitées par la mondialisation. Les pays en développement ne peuvent rester les éternels perdants de la mondialisation. Cela ne veut pas dire que nous nous opposons à l'ouverture des marchés et à la libéralisation du marché des capitaux. Toutefois, nous pensons que la mondialisation a besoin d'un cadre réglementaire international qui reflètera les principes de l'économie sociale de marché. A l'avenir, la Konrad-Adenauer-Stiftung mettra davantage l'accent, dans le dialogue sur la politique ordonnatrice qu'elle se propose d'engager avec d'autres Etats et sociétés partout dans le monde, sur le concept de l'économie sociale de marché. Dans ce sens, il sera nécessaire d'intégrer les pays en développement plus dans les processus de communication au niveau international. Il faut donner plus de poids à la voix de ces pays. La KAS se voit comme un défenseur de leur cause.²

¹ Voir „Soziale Marktwirtschaft“ Leitthemen der Konrad-Adenauer-Stiftung : http://www.kas.de/stiftung/leitprojekte/soz_marktwirtschaft/285_webseite.html

² Voir Zukunftsthemen internationaler Arbeit, I. Umgang mit den Folgen der Globalisierung: http://www.kas.de/international/348_webseite.html

Grâce à un réseau international tissé au cours de plus de 40 ans de travail, la Konrad-Adenauer-Stiftung est un acteur planétaire qui connaît les problèmes posés à l'échelle mondiale et les possibilités de développement. Son attachement aux valeurs et sa conception de la politique ordonnatrice font d'elle un partenaire apprécié par tous ceux qui s'engagent en faveur de la démocratie, de l'Etat de droit, de la justice et d'un développement économique durable, en Allemagne comme à l'étranger.

Dans le cadre de ses activités internationales, la Konrad-Adenauer-Stiftung conseille les gouvernements, syndicats, partis politiques, ONG, journalistes, dignitaires religieux et hommes politiques dans plus de 120 pays dans le but de promouvoir la démocratie et un ordre économique stable.

Les bureaux de la Konrad-Adenauer-Stiftung à l'étranger ont fait traduire le « Lexique de l'économie sociale de marché – la politique économique de A à Z » en arabe, français, chinois, vietnamien, espagnol et serbe. Les préparatifs pour la traduction de cet ouvrage de référence dans d'autres langues sont déjà en cours. A travers ses représentations à l'étranger, la KAS encourage, en outre, la promotion du concept de l'économie sociale de marché en organisant des séminaires et des colloques sur ce sujet.³

³ Voir Die Soziale Marktwirtschaft in der Arbeit der Konrad-Adenauer-Stiftung:
http://www.kas.de/stiftung/leitprojekte/soz_marktwirtschaft/1969_webseite.html

Partie II

Bases ordonnatrices de l'économie sociale de marché

1. Historique

Question : Dans quel contexte historique l'économie sociale de marché est-elle née ?

L'économie sociale de marché puise ses racines dans l'éthique chrétienne et la conception chrétienne de l'homme. La doctrine sociale catholique moderne est née de la confrontation de l'église avec la « question sociale » et les solutions apportées par les deux théories économiques rivalisant, le libéralisme et le socialisme. (...) Dans la première encyclique sociale (circulaire mondiale) « Rerum Novarum » (1891), le pape Léon XIII avait sévèrement critiqué la société de classes du capitalisme naissant (RN,1/2). Il n'y rejetait pas, par principe, la théorie libérale mais condamnait le programme des « socialistes ». ⁴ Selon le pape Léon XIII il était possible de concilier la valeur fondamentale de la liberté et le marché en tant qu'institution intimement liée à cette valeur avec l'idée de la justice sociale de façon à établir un équilibre entre les deux « capable de soutenir » l'ordre économique, « de supporter » donc la tension entre liberté et harmonisation sociale.

« Tirailé entre la liberté et l'harmonisation sociale. »

C'est le principe fondamental auquel se réfèrent les pères spirituels de l'économie sociale de marché. Outre Alfred Müller-Armack, ce sont avant tout les représentants de l'Ecole de Fribourg qui comptent parmi les précurseurs de l'économie sociale de marché et notamment Walter Eucken, Leonhard Miksch et Franz Böhm, ainsi que Wilhelm Röpke et Alexander Rüstow, tous deux représentants de ce que l'on appelle l'humanisme économique et social.

Les réflexions des cercles de Fribourg et de Kreisau qui opposaient une résistance spirituelle et intellectuelle au système national-socialiste ont préparé la conception de l'ordre économique allemand de l'après-guerre. ⁵ L'économie sociale de marché fut conçue comme réponse à la politique économique interventionniste mise en œuvre après la première guerre mondiale et l'économie de guerre du régime nazi marquée par un système étendu de contrôle des prix par l'Etat et de dirigisme économique.

C'est Ludwig Erhard qui a mis en œuvre le concept d'une économie de marché à dimension sociale par la réforme économique et monétaire de 1948 qu'il a fortement inspiré. Il a ensuite poursuivi cette approche économique pragmatique dans sa fonction de ministre de l'économie et, plus tard, dans celle de chancelier fédéral. Il est, à juste titre, considéré comme le grand adepte du pragmatisme et, surtout dans l'opinion publique, comme le vrai père de l'économie sociale de marché. ⁶ Après la fin du national-socialisme et de son dirigisme économique, des visionnaires tels que Ludwig Erhard et Konrad Adenauer ont réussi à développer un concept alternatif libéral et social dont ils ont mis en œuvre les principes fondamentaux dans la politique économique allemande de l'après-guerre. En élisant, en 1949, Konrad Adenauer comme premier chancelier fédéral, le peuple allemand a fait un choix politique en faveur de l'économie sociale de marché préconisée par le CDU/ CSU et le FDP.

Question : Quelle est l'importance actuelle de l'économie sociale de marché en Allemagne et ailleurs ?

Müller-Armack concevait le concept de politique économique de l'économie sociale de marché comme un style économique ouvert et non comme une théorie fermée. Cet aspect de l'ouverture garantit d'une part la possibilité d'adapter le concept, le cas échéant, aux conditions sociales changeantes

⁵ Les cercles de Fribourg et de Kreisau furent deux groupes de résistants contre le régime nazi issus de la société civique et civile qui préparaient des plans pour un nouvel ordre économique et politico-social pour la période après la chute de la dictature d'Hitler.

⁶ Voir Rolf H. Hasse, Herrman Schneider, Klaus Weigelt (éd.) : Lexique de l'économie sociale de marché, - la politique économique de A à Z, Konrad-Adenauer-Stiftung, 2007, p. 211

⁴ Voir Rolf H. Hasse, Herrman Schneider, Klaus Weigelt (éd.) : Lexique de l'économie sociale de marché - la politique économique de A à Z, Konrad-Adenauer-Stiftung, 2007, p. 279

et montre d'autre part, que la dynamique inhérente à ce style économique exige tout simplement l'ouverture aux mutations de la société.⁷

A partir des années 60, on constate néanmoins une certaine dérive de la politique ordonnatrice en Allemagne par rapport aux orientations initiales de l'économie sociale de marché. Depuis cette époque, l'Etat cherche davantage à satisfaire les convoitises des différents groupements d'intérêt par le paiement de transferts ou l'octroi de privilèges qu'à stimuler la performance dans le but d'encourager la créativité de l'individu. La « politique ordonnatrice » ayant perdu sa consistance et son orientation, il s'agissait donc plus d'une politique régulatrice que d'une vraie politique ordonnatrice.⁸ La politique et l'opinion publique allemande ont engagé, depuis un certain nombre d'années, un débat sur le retour aux principes fondamentaux de l'économie sociale de marché ou sur la redéfinition des priorités en matière de politique ordonnatrice.

D'autres pays européens ont développé des systèmes similaires afin de garantir, dans le cadre d'un ordre économique libéral, le bien-être social par la mise à disposition de biens publics.

Dans le système français du « capitalisme étatique » influencé par la tradition jacobine, la coordination est essentiellement assurée par l'Etat centraliste et la circulation des élites entre l'Etat, l'économie et le système financier.⁹ Dans ce système centraliste, la politique économique est davantage déterminée par l'interventionnisme d'Etat que dans le système allemand.

La politique économique suédoise applique le modèle d'un « capitalisme social-démocrate » (...). Comme son nom l'indique, l'hégémonie exercée pendant de nombreuses années par le parti social-démocrate a eu une influence déterminante sur ce

modèle. Il se caractérise – et ressemble sur ce point au modèle français – par une position forte de l'Etat et du secteur public qui organisent une politique active de redistribution grâce aux importantes recettes fiscales.¹⁰

Ces deux exemples nous montrent que les contextes historiques des différents pays déterminent la forme concrète que prend l'ordre économique libéral et social dans chaque pays. Il en ressort également que la concurrence entre les diverses formes économiques qui coexistent en Europe exerce un effet positif. Cette concurrence entre les systèmes permet aux différentes économies d'apprendre les unes des autres et de s'enrichir mutuellement.

Question : Quel est le rôle de l'économie sociale de marché au sein de l'Union européenne ?

L'intégration du marché européen et la politique économique et sociale commune de l'Union européenne se fondent sur les idées de l'économie sociale de marché. En 1958 déjà, le Traité instituant la Communauté économique européenne a introduit certains principes de l'économie sociale de marché dans la politique économique européenne. Le Traité de Maastricht a davantage spécifié ces principes fondateurs pour l'union économique et les a étendus à l'Union monétaire européenne.¹¹ Les principes tels que le marché intérieur unique, la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes, une concurrence soumise à des règles, la solidarité, la subsidiarité, la liberté, l'ordre et le bien commun constituent actuellement les bases d'une politique économique européenne commune. Nombreux sont les principes de l'économie sociale de marché qui ont trouvé leur application au sein de l'Union européenne. Le 23 juin 2007, le projet de traité de réforme a obtenu l'approbation des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE. Ce traité qui devra être ratifié d'ici 2009 met lui aussi en valeur le choix de l'Europe en faveur de l'économie sociale de marché.

⁷ Voir Rolf H. Hasse, Herrman Schneider, Klaus Weigelt (éd.) : Lexique de l'économie sociale de marché - la politique économique de A à Z, Konrad-Adenauer-Stiftung, 2007, p. 211

⁸ Document de travail de la Konrad-Adenauer-Stiftung, n°. 165/2006, Jürgen Löwe (ext.), Die Verantwortung der Ordnungspolitik, Der Wandel der Sozialen Marktwirtschaft in der Zeit und Ansätze zu ihrer Revitalisierung, p. 6

⁹ Kulturelle Voraussetzungen für die Entwicklung von Demokratie und sozialer Marktwirtschaft, GTZ et Institut Goethe, décembre 2005, p. 81

¹⁰ Ibidem, p. 82

¹¹ Neue Aspekte der Wirtschaftspolitik in der EU: Deutsche Beiträge zur Verunsicherung, Rolf Hasse, Universität Leipzig, 2003; http://www-1.mtk.ut.ee/variska/2003/3_Majanduskasvupol/Hasse.pdf

Selon le projet du traité modificateur, l'Union européenne œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée, et une économie sociale de marché hautement compétitive qui tend au plein emploi et au progrès social.

Le débat public érige souvent le modèle social européen – qui pourtant connaît des concrétisations très diverses dans les différents Etats membres – en symbole emblématique de l'Europe, le démarquant ainsi du modèle libéral américain. La composante sociale occupe une place plus importante en Europe qu'aux Etats-Unis. La participation ou la co-gestion des salariés, la protection contre les licenciements sans préavis, la protection sociale en cas de chômage sont autant d'acquis obtenus par les syndicats qui font partie intégrante du modèle social européen alors qu'ils sont absents dans le modèle libéral du laissez-faire pratiqué en Amérique du Nord.

Contrairement aux systèmes économiques en Amérique ou en Asie, l'UE a réussi à développer un vrai marché unique commun qui a contribué considérablement au développement économique des nouveaux pays adhérents ainsi qu'à la stabilisation économique et la prospérité durable des pays membres. En Europe, les principes de la responsabilité mutuelle, de la subsidiarité et de la concurrence entre systèmes ont témoigné de leur utilité et s'appliquent au delà des frontières nationales.

L'économie sociale de marché est un « style économique progressiste qui attend d'être concrétisé ».

Alfred Müller-Armack

Si sa genèse est intimement liée à l'histoire allemande, l'économie sociale de marché constitue néanmoins un concept dont les idées fondamentales peuvent être mises en application dans d'autres contextes économiques, sociaux et culturels. Ainsi, se réclamant de principes fondamentaux que l'on retrouve également dans les conventions internationales relatives aux droits de l'homme, l'économie sociale de marché est un modèle qui peut, de principe, être adopté dans toutes les sociétés.

2. Les principes de l'économie sociale de marché

Question : Quelles sont les valeurs fondamentales de l'économie sociale de marché ?

La dignité de l'être humain est intangible (art. 1 de la loi fondamentale). Partant de ce constat, les activités économiques doivent être au service de l'être humain et non pas le contraire. L'activité économique n'est pas une fin en soi mais a pour mission de servir.

Toute activité économique comprise dans le sens de l'économie sociale de marché doit être attachée à des valeurs. Les individus exerçant une activité économique sont toujours considérés comme faisant partie intégrante de la société. Ainsi on attend de l'individu qu'il assume la responsabilité pour lui-même mais également pour l'ensemble de la société. La communauté pour sa part apporte son soutien à l'individu lorsque celui-ci n'est pas en mesure de subvenir à ses besoins. Voici le contexte à l'intérieur duquel se situe cette tension entre la liberté et la responsabilité, entre le profit individuel et le bien commun créée par l'économie sociale de marché.

L'Etat se voit investi du rôle d'organisateur de l'activité économique chargé de créer le cadre réglementaire, à savoir les prérequis du système. Grâce à ces prérequis, les acteurs économiques sont en mesure d'agir avec un maximum de liberté et le juste nécessaire de solidarité. Si l'Etat est un arbitre puissant qui veille au respect des règles du jeu, il ne doit jamais mener le jeu.

Dans les paragraphes suivants nous allons présenter, de façon concise, les différents principes fondamentaux de l'économie sociale de marché. Ces principes constituent, en quelque sorte, le référentiel de valeurs de l'économie sociale de marché qui détermine les impératifs en matière de politique ordonnatrice et, par conséquent, les recommandations pour le travail en matière de politique de développement.

Les principes fondamentaux les plus importants de l'économie sociale de marché tels que la dignité de

l'être humain, la liberté d'agir ou l'Etat de droit social sont consacrés dans la constitution allemande, la loi fondamentale. Ces principes constituent la base juridique de l'économie sociale de marché dont peut se réclamer tout citoyen. La déclaration universelle des droits de l'homme ou d'autres conventions internationales de l'ONU déterminent, à l'échelle internationale, un ensemble similaire de valeurs.

Travaux pratiques : Recueil d'idées/ discussion avec les participants sur la façon dont les 9 principes pourraient être concrétisés dans un ordre économique et la mesure dans laquelle ils sont réellement appliqués/ mis en œuvre dans le pays concerné.

a. L'homme/ l'individu

L'homme et son droit à une vie digne sont au cœur même de l'économie sociale de marché. Chaque individu a le droit de pouvoir faire preuve de ses capacités et le devoir d'en tirer profit.

En plaçant l'homme au centre de toute réflexion, la pensée de l'ordre signifie en même temps que l'activité économique et la production des richesses ne sont pas des biens en soi mais servent à améliorer les conditions de vie pour chaque membre de la société. La dimension anthropocentrique de l'économie sociale de marché la démarque en même temps par rapport à toute approche collectiviste.

b. Liberté

Dans le contexte économique, la liberté accordée à l'individu implique la liberté de consommer, de signer des contrats et d'agir, le libre choix du lieu de travail et la liberté de poursuivre des objectifs personnels afin de développer sa personnalité à travers une créativité mise en compétition.

La liberté de l'individu de poursuivre ses objectifs personnels est la condition sine qua non pour générer la diversité et l'adaptabilité nécessaire à une économie florissante. Les expériences des économies socialistes planifiées ont clairement montré

que la liberté individuelle est indispensable pour satisfaire les besoins d'une société. Tant que l'être humain jouit de la liberté d'action économique, il tentera d'optimiser ses bénéfices, ce qui se traduira par une plus grande prospérité pour la société entière.

c. **Ordre**

L'Etat dote les processus économiques d'un ordre structurel nécessaire pour réaliser au mieux les objectifs économiques de la société. Une société dépourvue de politique ordonnatrice est comme un jeu sans règles. Dans le domaine de l'économie, les règles de jeu trouvent leur pendant dans l'ordre économique. Ces règles se concrétisent dans les lois du droit public et privé tels que le droit fiscal ou le droit social dans le domaine du droit public et la législation sur les contrats ou le droit du travail dans celui du droit privé.

En l'absence d'un cadre réglementaire, l'économie et la société seraient le théâtre de l'anarchie et de l'injustice. La forme concrète que prend cet ordre économique ou cet ensemble de règles dépend de la culture spécifique et des besoins de chaque société ainsi que du niveau de développement de son économie.

Il ne faut cependant pas confondre la politique ordonnatrice et la politique régulatrice. L'Etat a pour mission d'instaurer le cadre régissant la politique économique et sociale sans pour autant intervenir dans l'auto-régulation du marché (⇔ interventionnisme). La politique ordonnatrice doit être développée dans un contexte de transparence et de « bonne gouvernance » afin de garantir que la communication et le contrôle entre l'Etat et l'opinion public ne soient pas interrompus.

« Les citoyens chargent l'Etat de définir les règles du jeu, mais ce sont eux qui mènent le jeu. »

Horst Köhler, président de la République Fédérale d'Allemagne

(L'ordre de la liberté, discours prononcé à l'occasion du forum des employeurs « Economie et société », le 15 mars 2005 à Berlin).

d. **Justice**

Dans le contexte de l'économie sociale de marché, la justice désigne le rapport équilibré entre différents types de justice tels que la justice méritocratique, corrective, l'égalité des chances, la justice distributive, d'échange, par le marché, de participation, intergénérationnelle ou égalisatrice. Il s'agit donc d'une conception de justice fort complexe. Les différents concepts de justice mènent fréquemment à des conflits d'objectifs et ne peuvent être réalisés simultanément. C'est le cas notamment de la justice méritocratique et de la justice corrective.¹²

La finalité de la justice sociale est de parvenir à une cohabitation paisible et de minimiser les différences sociales sans pour autant niveler les mérites inégaux.

e. **Responsabilité**

La responsabilité est une valeur sociale indispensable à toute communauté dynamique et solide. Les notions de liberté et de responsabilité forment un couple dichotomique inséparable caractérisant toute société ouverte. En l'absence de responsabilité, la liberté n'a plus de repères, devient quelconque et tend à miner ses propres fondements.

Responsabilité individuelle

Chaque individu est d'abord responsable de ses actes et doit en répondre. Seule une personne capable de subvenir à ses propres besoins est apte à s'occuper des autres.

Responsabilité sociale

Celui qui est capable de se prendre en charge ne doit cependant pas se soustraire à sa responsabilité et son devoir de solidarité envers les autres. La responsabilité implique également une responsabilité à l'égard d'autrui et de la société toute entière. Il s'agit de prendre soin des personnes faibles telles que les enfants, les malades ou les personnes

¹² Pour une explication détaillée des différents types de justice, prière de consulter : Rolf H. Hasse, Herrman Schneider, Klaus Weigelt (éd.) : Lexique de l'économie sociale de marché - la politique économique de A à Z, Konrad-Adenauer-Stiftung, 2007, p. 269 suiv.

âgées ou de soutenir les institutions clés de la société telles que la famille.

La protection de l'environnement est un autre défi majeur. Il est de plus en plus urgent de gérer les ressources de notre planète de façon responsable afin de les préserver pour les générations futures. De même, chacun de nous a une responsabilité vis-à-vis de la paix et du développement durable dans son pays et dans le monde.

f. Principe du mérite

Bénéficiant de sa liberté d'agir, chaque individu a la possibilité de développer ses performances et de maximiser les résultats qu'il peut obtenir sur le marché. Tout succès économique est de ce fait le fruit du travail ou du mérite personnel – un constat qui vaut tant pour l'individu que pour la société toute entière. Le mérite de l'individu doit par conséquent être le critère déterminant pour évaluer son revenu (justice méritocratique). Le non-respect du principe du mérite risque d'inciter les individus les plus performants à émigrer, de favoriser l'apparition d'un marché noir et de faire baisser la productivité. A long terme, aucune société ne peut s'appuyer sur une économie basée sur des rentes improductives et hostile au principe du mérite.

Le principe du mérite est par ailleurs complété par des valeurs telles que la solidarité et la subsidiarité, car il y aura toujours des personnes incapables par leur propre force de générer un revenu suffisant en raison d'une maladie ou de l'exclusion du marché du travail dont ils ne sont aucunement responsables.

« La plus sacrée et la plus inviolable de toutes les propriétés de l'homme est celle de son propre travail parce qu'elle est la source originaire de toutes les autres propriétés. »

Adam Smith

(Recherche sur la richesse des nations, 1 Rich., liv. I, ch. X, (t. I, p. 160).
http://classiques.uqac.ca/classiques/delatour_albert/adam_smith_vie_travaux/delatour_adam_%20smith.pdf

g. Solidarité

La solidarité se fonde sur le sentiment de l'homme d'appartenir à une même communauté. Elle est la condition éthique indispensable pour réaliser le bien commun. Motivé par le constat que seuls les efforts conjoints sont à même de relever les défis communs, les intérêts particuliers sont subordonnés à l'intérêt général. Une société qui applique le principe de solidarité vivra dans la paix sociale qui lui offrira la stabilité et une prospérité durable. Le principe de solidarité est un principe qui émane de la réciprocité et ne s'exerce jamais à sens unique. Chacun donne selon ses moyens et est tenu d'assumer sa responsabilité sous peine de perdre son droit moral à pouvoir exiger la solidarité de la part des autres membres de la société.

h. Subsidiarité

L'homme est appelé à prendre son destin en main et à privilégier l'auto-assistance à l'aide apporté par des tiers. Le principe de subsidiarité stipule qu'aucune entité sociale ne doit s'approprier des tâches que l'individu ou les entités sociales plus petites peuvent résoudre, au moins aussi bien, par leurs propres moyens et en assumant leur propre responsabilité. Si l'individu est dépassé, il appartient à la famille de prendre soin de ses membres, ensuite à la commune, etc. Ce système permet d'apporter une aide efficace au niveau qui est le mieux à même de la fournir et de répartir les charges de façon équilibrée.

i. Bien commun

L'homme est toujours membre d'une société et non pas un individu libre de tout lien social. En tant qu'être social, il doit assumer ses droits et ses devoirs pour prendre part au bien commun.

Le bien commun signifie le bien-être de la société dans son ensemble. Il est évalué par des critères définis dans le système de normes et de valeurs qui repose sur un large consensus au sein de la société. Dans le domaine de l'économie, le bien commun désigne d'une part, la responsabilité de l'individu de participer à la croissance de la richesse de la société et d'autre part, le droit de bénéficier de cette prospérité.

Dans une économie sociale de marché, les impôts et autres taxes jouent un rôle important dans la mesure où ils permettent à l'Etat de financer des services publics tels que l'infrastructure, les actions de promotion économique ou les prestations sociales. L'article 14 de la loi fondamentale stipule expressément que la « propriété constitue une obligation ».

Chaque Etat, chaque société peut se référer à ces principes pour élaborer un système d'objectifs qui définit ses aspirations économiques et sociales. Ceci se fait dans le cadre d'un processus dont la gestion revient à la société elle-même et qui doit faire l'objet d'un débat public.

3. Conditions sociales et économiques requises pour instaurer une économie sociale de marché

Question : Quels sont les éléments institutionnels et politiques encouragés par l'application d'une économie sociale de marché ?

Les principes fondamentaux de l'économie sociale de marché détaillés ci-dessus requièrent certaines conditions sociales, économiques et institutionnelles indispensables au développement d'un tel ordre économique. En tant qu'approche sociétale, l'économie sociale de marché exerce une influence positive sur la constitution des Etats et le développement de normes de transparence et de bonne gouvernance dans un pays. Un système fonctionnant selon les principes de l'économie sociale de marché a besoin d'un cadre juridique et d'une sécurité juridique à mettre en place par l'Etat. Ces conditions favorisent le bon fonctionnement de l'appareil administratif de l'Etat, la capacité des pouvoirs publics de remplir les missions qui sont les leurs et l'indépendance de la justice. L'économie sociale de marché a par ailleurs besoin de citoyens responsables, performants et autonomes dans la poursuite de leurs objectifs économiques. C'est dans ce sens que cet ordre économique encourage l'esprit entrepreneurial et mène une politique en faveur des PME – deux piliers d'un développement économique durable.

L'économie sociale de marché requiert certaines conditions sociales et économiques parmi lesquelles nous citerons la garantie du principe de la libre concurrence, un système de marché performant garantissant la liberté d'accès au marché, le droit à la propriété privée et la liberté des contrats, l'Etat de droit, une politique économique constante et fiable, la stabilité monétaire, la fourniture de biens collectifs de base par les pouvoirs publics et l'inscription de l'objectif de justice sociale dans la loi.

Favoriser la politique ordonnatrice à la place de la politique régulatrice

a. **Législation en matière de concurrence**

La concurrence est un processus de découverte permettant aux bonnes solutions (produits, idées, partis) de s'imposer de façon loyale face aux mauvaises solutions.

La concurrence désigne le fait que plusieurs personnes se disputent un même bien, la concurrence économique désigne, elle, la rivalité entre deux ou plusieurs agents économiques désireux de conclure un marché. Pour réussir sur le marché, les offreurs et les demandeurs doivent proposer à leurs partenaires commerciaux des conditions commerciales avantageuses.¹³ La libre concurrence signifie pour tout agent économique qu'il est, à tout moment et aussi souvent qu'il le souhaite, libre d'accéder au marché (no barriers to entry) et d'en sortir (no barriers to exit).

Dans une économie de marché, la concurrence assume des fonctions importantes. Elle limite d'une part, le pouvoir de l'Etat face aux agents économiques privés et contrôle d'autre part, le pouvoir économique des sujets privés qui sont obligés de proposer sans cesse des conditions commerciales avantageuses pour réussir. L'ordre concurrentiel est de ce fait un ordre économique qui offre un maximum de liberté à l'homme, car il limite aussi bien le pouvoir de l'Etat que celui des entités privées.

Selon la conception de l'économie sociale de marché, la concurrence est le système par excellence pour réaliser le progrès économique et social et satisfaire au mieux les besoins de la société. Walter Eucken, un des pères fondateurs de l'économie sociale de marché, définit trois formes d'ordres économiques : l'économie planifiée, l'économie monopolistique et l'économie concurrentielle. L'ordre concurrentiel ne se constitue toutefois pas spontanément en menant une politique du laissez-faire. Pour fonctionner correctement, il décentralise les pouvoirs décisionnels afin de résoudre les conflits d'intérêts qui surgissent constamment et d'éviter que certaines personnes ou groupes de personnes

¹³ Voir Rolf H. Hasse, Herrman Schneider, Klaus Weigelt (éd.) : Lexique de l'économie sociale de marché - la politique économique de A à Z, Konrad-Adenauer-Stiftung, 2007, p. 122

puissent occuper des positions dominantes.¹⁴ Un tel ordre garantit la liberté des consommateurs qui guident le processus économique par le biais de leurs décisions.

Pour réaliser cet ordre économique, l'Etat doit assumer une mission de surveillance pour éviter la création et l'abus de monopoles et empêcher toute distorsion de la concurrence. Il doit créer un cadre institutionnel capable de préserver la concurrence, principe directeur par excellence de cet ordre économique.

D'où la nécessité d'empêcher la création de monopoles et de cartels qui sont à l'origine d'une concurrence déloyale. A la différence de la conception américaine de la concurrence, l'économie sociale de marché ne préconise nullement la destruction des monopoles naturels mais plutôt leur contrôle par l'Etat dans le but de prévenir tout abus d'une position dominante.¹⁵ Dans une économie nationale émergente il peut, par ailleurs, s'avérer judicieux de suspendre l'interdiction des monopoles durant une période donnée.

En limitant et empêchant les cartels et les monopoles, l'Etat soutient un pilier essentiel de l'économie, à savoir l'entrepreneuriat. Si sa politique économique incite les individus à réaliser leurs idées de façon autonome en assumant leur responsabilité individuelle, ils seront nombreux à mettre à profit cette opportunité pour créer leurs propres entreprises. Ce sont la flexibilité, la capacité d'adaptation ainsi que la créativité propres aux petites et moyennes entreprises qui font leur force. Un tissu de PME fortes est le meilleur garant pour les innovations et les renouvellements d'une économie.

Le rôle de la concurrence dans l'économie de marché

Fonctions politiques classiques de la concurrence

- Limitation du pouvoir de l'Etat face aux agents économiques privés
- Contrôle du pouvoir économique du secteur privé

Fonctions statiques de la concurrence

- Composition de l'offre de biens en fonction des besoins des consommateurs
- Utilisation optimale des facteurs de production
- Distribution des revenus conformément aux prestations fournies

Fonctions dynamiques de la concurrence

- Innovation de produits et de procédés de fabrication
- Imitation et capacité d'adaptation généralement élevée

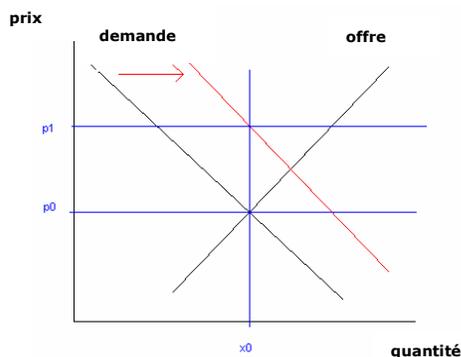
Source : Rolf H. Hasse, Herrman Schneider, Klaus Weigelt (éd.) : Lexique de l'économie sociale de marché - la politique économique de A à Z, Konrad-Adenauer-Stiftung, 2007, p. 123

b. Système de marché et liberté d'accès au marché

Dans une économie de marché, les prix assurent une fonction essentielle de régulation. Etant des indicateurs de rareté, ils déterminent les décisions des agents économiques. Le bon fonctionnement du système de prix est par conséquent un élément primordial d'une économie sociale de marché.

¹⁴ Voir H. Joerg Thieme : Soziale Marktwirtschaft – Ordnungskonzeption und wirtschaftspolitische Gestaltung, C.H. Beck, 1991, p. 16 suiv. et Rolf H. Hasse, Herrman Schneider, Klaus Weigelt (éd.) : Lexique de l'économie sociale de marché - la politique économique de A à Z, Konrad-Adenauer-Stiftung, 2007, p. 35 suiv.

¹⁵ Jörg M. Winterberg: Soziale Marktwirtschaft in Deutschland: Geschichte, Gegenwart und Zukunft, p. 5



Sur un marché libre, le prix des biens résulte du jeu de l'offre et de la demande. Cette fonction requiert plusieurs préalables : les agents économiques doivent disposer d'informations suffisantes, les marchés du pays doivent avoir un niveau d'intégration suffisant et les opérateurs économiques doivent avoir les mêmes chances, droits et obligations.¹⁶ Cela présuppose très concrètement que tous les agents économiques potentiels puissent bénéficier de la liberté d'accès au marché grâce à l'élimination de toutes les barrières à l'entrée du marché tels que la corruption, les monopoles ou le népotisme. Ni les offreurs ni les demandeurs doivent être en mesure d'influencer le prix du marché en leur faveur. Les opérations économiques reposent sur des accords mutuels (liberté des contrats) conclus sans la moindre influence ni de l'Etat, ni de toute autre entité de la société (\Leftrightarrow interventionnisme).

c. Propriété privée

La propriété privée est un des fondements de l'économie sociale de marché. La force de travail, et le savoir, mais également les immeubles, les terrains, le mobilier, les usines, les titres, les droits à la retraite, etc. appartiennent à des hommes et des femmes qui décident de leur plein gré de leur utilisation. Ils peuvent la louer ou la donner en bail, l'hypothéquer, la vendre, en faire don ou la léguer. Ils peuvent l'utiliser pour créer, changer ou réduire des emplois.

Le droit de disposer de l'argent et des biens lié au concept de la propriété privée aide les individus à développer leur personnalité et à fonder et entretenir une famille.¹⁷

Or, la propriété privée implique également des obligations sociales autrement dit, toute personne qui en fait usage doit également contribuer au bien-être de la société.

d. Liberté des contrats

La liberté des contrats, tout comme la propriété privée, demeure une condition fondamentale pour le bon fonctionnement de la concurrence. Les agents économiques doivent pouvoir conclure des contrats, librement et sans limitation par une tierce partie. Etant donné que toute décision économique individuelle doit être garantie par un contrat, la liberté des contrats constitue un élément indispensable d'un ordre concurrentiel.

La liberté des contrats rencontre toutefois des limites. Elle ne doit pas être utilisée abusivement pour porter atteinte à l'ordre concurrentiel ou pour le supprimer. De même, toute atteinte aux bonnes mœurs et au sens des convenances entraîne la nullité d'un contrat. La liberté des contrats implique aussi le principe de la responsabilité car seul un acteur économique qui engage sa responsabilité en signant un contrat agira de façon responsable.

e. Etat de droit

Dans un Etat de droit le pouvoir public est soumis à un ensemble de valeurs et un ordre juridique objectifs, immuables dans leurs grandes lignes et conçus dans leur ensemble pour une durée illimitée. A la différence d'un Etat absolutiste, le pouvoir de l'Etat est délimité de façon circonstanciée par les lois afin de protéger les citoyens contre l'arbitraire (concept formel de l'Etat de droit). La qualité des infrastructures institutionnelles telles que le système juridique et la capacité d'une justice indépendante de mettre en application des principes tels que la pro-

¹⁶ Voir Winfried Jung (éd.), *Social Market Economy, An Economic System for developing Countries*, Internationales Institut Konrad-Adenauer-Stiftung, 1990, p. 114 suiv.

¹⁷ Voir Rolf H. Hasse, Herrman Schneider, Klaus Weigelt (éd.) : *Lexique de l'économie sociale de marché - la politique économique de A à Z*, Konrad-Adenauer-Stiftung, 2007, p. 410 suiv.

priété privée, la concurrence ou la législation économique sont les piliers du bon fonctionnement d'une économie de marché florissante. Le principe de fiabilité (principle of liability) est indispensable pour que les agents économiques puissent prendre des décisions opérationnelles en connaissance de cause. A l'instar des individus, les entreprises ont elles aussi besoin de sécurité juridique pour pouvoir planifier leurs activités.

« En l'absence de droit, ni un système économique basé sur la concurrence loyale, ni la sécurité des contrats, la fiabilité financière, le respect des délais de livraison ou le commerce international ne peuvent exister. »

*Roman Herzog, ancien Président de la République fédérale d'Allemagne.*¹⁸

f. Politique économique constante et fiable

Pour pouvoir planifier en toute sécurité, les agents économiques ont besoin, outre d'un Etat de droit, d'une politique économique constante et fiable. La concurrence étant un processus hautement dynamique, les agents économiques sont constamment confrontés à des risques, des indicateurs clés et des conditions nouveaux qu'ils doivent respecter dans l'exercice de leur activité. Pour ne pas compliquer un système déjà suffisamment complexe et comportant de nombreuses incertitudes par une intervention dans la politique économique, les hommes politiques et l'Etat sont obligés de mener une politique économique constante et cohérente.¹⁹ Les initiatives politiques arbitraires ou les interventions dans le processus économique risquent d'inquiéter les entrepreneurs et les consommateurs notamment dans les pays en développement, les incitant

¹⁸Discours sur le thème : "L'héritage européen, l'avenir de l'Europe " prononcé à l'occasion de l'attribution du titre de docteur honoris causa par l'Académie nationale de droit Charkow, le 06/02/1998 ; <http://www.bundespraesident.de/Reden-und-Interviews/Reden-Roman-Herzog-11072.12091/Ansprache-von-Bundespraesident.htm>

¹⁹ Voir H. Joerg Thieme: Soziale Marktwirtschaft – Ordnungskonzeption und wirtschaftspolitische Gestaltung, C.H. Beck, 1991, p. 19

de ce fait à renoncer à certains investissements ou projets à long terme.

g. Stabilité monétaire

Les économies nationales dans lesquelles l'argent est utilisé comme moyen de paiement et moyen de réserve, se distinguent des économies de troc par une plus grande efficacité économique et une plus grande prospérité (réduction des coûts de transaction) Or, les avantages économiques ne peuvent être réalisés pleinement que lorsque la valeur de l'argent reste stable. L'inflation, voire l'hyperinflation, les annule partiellement ou totalement.²⁰

Partant de ce constat, la stabilité des prix est l'objectif primordial que doivent poursuivre les institutions en charge de la politique monétaire (en Allemagne : Banque fédérale allemande, Europe : Banque centrale européenne).

On parle de la stabilité interne d'une monnaie lorsque son pouvoir d'achat est stable. Or, le pouvoir d'achat dépend de l'évolution des prix. Dès que les prix augmentent, le consommateur obtient moins de biens pour un montant donné. La variation du prix de certains biens est cependant souvent compensée par une évolution opposée du prix d'autres biens. Ceci explique que le terme d'évolution du pouvoir d'achat n'est employé que lorsque le niveau général des prix évolue durant une période plus ou moins longue. La stabilité interne d'une monnaie ou la stabilité monétaire intérieure désigne une situation dans laquelle le niveau des prix à l'intérieur d'un pays ou d'une zone monétaire reste constant durant une longue période.

h. Intervention de l'Etat en cas d'échec du marché

Il existe des secteurs de l'économie ou de la société où le marché perd sa fonction de régulateur (échec du marché), parce que les individus ne tiennent pas compte, dans leurs considérations économiques,

²⁰ Voir Rolf H. Hasse, Herrman Schneider, Klaus Weigelt (éd.) : Lexique de l'économie sociale de marché - la politique économique de A à Z, Konrad-Adenauer-Stiftung, 2007, p. 315-316

des effets externes. Dans ce cas, les coûts sociaux – par exemples la pollution – qui ne sont pas supportés par l’auteur, sont transférés par différentes mesures de l’Etat. En taxant la consommation de certains biens environnementaux tels que l’eau, l’air ou les paysages qui n’ont aucun prix sur le marché, l’Etat tient compte de la rareté réelle de ces biens.

Pour internaliser les effets externes, il est nécessaire de prendre des mesures appropriées permettant d’intégrer les coûts sociaux occasionnés par ces externalités dans les calculs économiques individuels. Or, ce ne sont pas nécessairement les pouvoirs publics qui doivent assurer la fourniture de biens collectifs dont l’approvisionnement par le marché reste insuffisant. Ces biens peuvent tout aussi bien être fournis par des opérateurs privés, l’Etat étant uniquement chargé de vérifier la couverture des besoins (l’Etat garantit la prestation sans qu’il soit obligé de la fournir lui-même).

Le comportement anormal de l’offre sur le marché du travail est un autre exemple qui requiert des mesures de politique économique pour éviter une baisse des salaires. Au XIXe siècle, au début de l’ère de l’industrialisation, les salaires étaient en baisse en Allemagne. Les travailleurs allemands étaient alors obligés d’offrir plus de travail pour obtenir un revenu suffisant pour garantir leur existence, ce qui accentuait encore davantage la baisse des salaires. Pour parer à une telle situation, la politique économique de l’économie sociale de marché a instauré l’autonomie des syndicats en matière de convention collective qui est garantie par la loi fondamentale. Elle autorise expressément la création de syndicats – donc des cartels des salariés – sur le marché du travail afin qu’ils négocient les salaires avec les organisations patronales.²¹

i. Harmonisation sociale

²¹ Jörg M. Winterberg: Soziale Marktwirtschaft in Deutschland: Geschichte, Gegenwart und Zukunft, p. 6

« La responsabilité individuelle, l’initiative personnelle et la propriété privée comptent parmi les éléments essentiels de l’économie sociale de marché. Cet ordre social permet de concilier la jouissance de la liberté individuelle, de l’égalité des chances et de la prospérité croissante avec le progrès social garanti par le revenu. Je définirais la mise en œuvre de l’économie sociale de marché comme la tentative d’associer liberté et ordre dans le but d’instaurer plus de justice. »

Ludwig Erhard

L’économie sociale de marché est une économie de marché qui associe la concurrence à l’harmonisation sociale.

C’est principalement la politique de redistribution de l’Etat qui contribue à une harmonisation sociale. Cette politique est financée par les recettes publiques provenant en grande partie des impôts supportés par les piliers de la société, à savoir les salariés, les employeurs et les contribuables. Or, si l’Etat contraint les membres les plus forts de la société à la solidarité avec les plus faibles, il doit veiller à ce que la politique d’harmonisation sociale soit conçue de façon nuancée, mesurée et efficace afin d’éviter tout effet contraire au but visé.²²

Ainsi la justice corrective doit être réalisée par un système de financement neutre, sans impact sur la concurrence, c’est-à-dire les services soumis à l’impôt ne doivent pas avoir un effet négatif direct sur la concurrence.

Pour corriger la répartition primaire des revenus, l’Etat doit mener une politique des revenus qui obéit à des considérations de politique sociale parmi lesquelles on peut citer dans une économie sociale de marché, un impôt sur le revenu progressif ainsi qu’un système de prestations de substitution par lequel la collectivité assure l’individu contre la perte

²² Voir Rolf H. Hasse, Herrman Schneider, Klaus Weigelt (éd.) : Lexique de l’économie sociale de marché - la politique économique de A à Z, Konrad-Adenauer-Stiftung, 2007, p. 271

de revenus en cas de maladie, de chômage ou de vieillesse.²³

Cependant si l'individu n'est plus obligé d'assurer lui-même sa subsistance et son avenir, la limite séparant l'Etat social de l'Etat-providence est franchie (non-respect du principe de subsidiarité et surexploitation du principe de solidarité). Dans ce cas, une mentalité d'assisté et une logique de maintien des acquis s'installent. La performance nationale et internationale de l'économie du pays est durablement menacée par des charges fiscales et sociales particulièrement élevées, que doivent supporter les entreprises et les citoyens.²⁴

²³ Jörg M. Winterberg: Soziale Marktwirtschaft in Deutschland: Geschichte, Gegenwart und Zukunft, p.6

²⁴ Voir Rolf H. Hasse, Herrman Schneider, Klaus Weigelt (éd.) : Lexique de l'économie sociale de marché - la politique économique de A à Z, Konrad-Adenauer-Stiftung, 2007, p. 237

4. Le rôle des différents acteurs et les missions de la politique économique

Question : Qui sont les décideurs de la société ? Quelles sont leurs missions ? Qui décide de la politique économique et sociale ?

Les décisions économiques se reflètent d'abord au niveau des contrats conclus entre deux parties. Tout acte de vente est un tel contrat.

De nombreux acteurs et groupes, les décideurs de la politique économique, tentent d'influencer, d'orienter et de concevoir ces contrats. Ils influencent les activités économiques et tentent de transformer une situation qu'ils jugent insatisfaisante en un état qui correspond mieux à leurs souhaits ou, en d'autres termes, ils interviennent dans la politique économique. Pour augmenter les chances de faire accepter leurs desideratas, les acteurs s'organisent en groupements dont les intérêts peuvent être divisés en trois courants principaux :

1. les intérêts des entrepreneurs – les bénéficiaires, la stabilité économique
2. les intérêts des ménages (salariés) – une qualité de vie durable, la sécurité de l'emploi
3. les intérêts économiques de l'Etat ou des décideurs publics qui visent des objectifs supérieurs en matière de politique sociale.²⁵

Les acteurs peuvent être répartis en deux groupes : les décideurs (parlement, gouvernement, banque centrale, institutions régionales et locales ou supranationales) et les groupements d'intérêt (chambres, partenaires sociaux, organisations socio-professionnelles).

Les décideurs regroupent l'ensemble des institutions étatiques ou mandatées par l'Etat dont l'activité contribue à concevoir l'ordre, la structure et le processus économiques. Toute institution ayant le pouvoir d'exercer une contrainte légale sur

les destinataires d'une mesure afin de mettre en application des décisions qu'elle a prises en assumant sa responsabilité individuelle, en d'autres termes, toute institution disposant ou sanctionnant dans l'exercice de sa souveraineté est une institution étatique.

A la différence du groupe clairement défini des décideurs, les groupements d'intérêt ne bénéficient pas du privilège d'exercer des compétences souveraines. Nul ne conteste cependant leur pouvoir de provoquer des décisions politiques ou, du moins, de les influencer. Leur champ d'intervention comprend les critiques qu'ils formulent à l'égard des instances légitimées à mener des actions juridiquement contraignantes, à savoir les organes décisionnels, ou le conseil qu'ils leur proposent. Ils peuvent également avoir recours à des prises de position publiques sur des sujets économiques majeurs et animer de ce fait le débat public. Ces lobbys ne sont généralement pas soumis à un contrôle politique.²⁶

Les groupements d'intérêt jouent pourtant un rôle capital dans une politique économique dynamique. Chaque groupement qui participe à la vie économique a ses propres intérêts et observe très attentivement l'influence des évolutions économiques et de la politique économique sur sa propre situation. Les groupements d'intérêt prennent en quelque sorte la température de la politique et des instances décisionnelles. Un tel système a d'une part besoin d'entrepreneurs intelligents qui assument leurs missions et devoirs économiques et sociaux en faisant preuve de responsabilité et de volonté de participer, de façon responsable, à la conception de la politique économique. D'autre part, seuls des citoyens responsables et conscients de leur propre valeur décideront de s'associer au sein de groupements d'intérêt actifs.

Il est important d'établir un système de consultation et de concertation ouvert et juste qui comprendra les groupements d'intérêt et les décideurs, pour que les décisions de politique économique soient prises sur la base d'un débat public. Pour cela, il

²⁵ Günther Rüter (éd.), *Ökologische und Soziale Marktwirtschaft, Entstehungen, Grundlagen, Instrumente*, Reihe: Grundlagen politischer Bildung, vol. 1, Konrad-Adenauer-Stiftung, 1997, p.86

²⁶ Voir Günther Rüter (éd.), *Ökologische und Soziale Marktwirtschaft, Entstehungen, Grundlagen, Instrumente*, Reihe: Grundlagen politischer Bildung, vol. 1, Konrad-Adenauer-Stiftung, 1997, p.110

faut que certaines conditions structurelles soient remplies :

- les acteurs économiques (entrepreneurs, salariés, consommateurs, etc.) doivent avoir le droit et les ressources personnelles nécessaires pour s'organiser et définir leurs positions sur différents sujets
- une culture de débat et de concertation au sein des organisations étatiques (gouvernement, parlement, etc.), la mise en place d'un réseau de communication avec les groupements d'intérêt (organes de consultations, auditions, etc.)
- la capacité des décideurs de faire appliquer légalement leurs décisions, ce qui présuppose l'existence d'un appareil administratif efficace et d'une justice indépendante.

L'économie sociale de marché favorise ainsi le renforcement des structures démocratiques et pluralistes et le développement du débat public et de la société civile (Society Building).

Partie III

Quelques questions qui se posent dans le monde arabe et les solutions proposées par l'économie sociale de marché

Auteurs

(dans l'ordre de l'apparence)

Talal Abu-Ghazaleh

Né le 22 avril 1938 à Jaffa, Talal Abu-Ghazaleh est le PDG et fondateur de Talal Abu-Ghazaleh, le plus grand groupe arabe d'entreprises de services professionnels dans le domaine de la comptabilité, le conseil en management, la propriété intellectuelle, le transfert technologique, la formation, l'éducation, les services juridiques, la technologie de l'information, le recrutement, la traduction, l'édition et la distribution.

Marcus Marktanner

Marcus Marktanner est professeur assistant au département des sciences économiques de la American University of Beirut (AUB). Il a obtenu un doctorat à l'Ecole polytechnique d'Ilmenau, Allemagne. Dans sa thèse de doctorat, il a examiné l'économie politique du processus de transformation et d'intégration des anciens Etats socialistes. Avant sa nomination à l'AUB, il a enseigné et fait des travaux de recherches en Allemagne et aux Etats-Unis. Ces thèmes de recherches comprennent l'économie politique, l'analyse des politiques publiques, les économies en transition et en développement. Il est régulièrement consulté pour des questions de politiques publiques.

Ghanie Ghaussy

Ghanie Ghaussy est professeur émérite en économie politique. Il a enseigné dès 1979 à la Helmut Schmidt Universität/Université de l'Armée allemande à Hambourg. Pr. Ghaussy est un éminent expert de l'islam et un grand connaisseur de l'économie sociale de marché.

Né en 1932 à Kaboul, ville où il étudie à l'Ecole allemande, il fait son habilitation en 1964 à l'Université de Berne et enseigne, à partir de 1965, en tant que professeur à la faculté des sciences économiques de l'université de Kaboul. De 1966 – 1974, il assume également les fonctions de gouverneur de la Banque centrale afghane. Après avoir passé quelques années aux Etats-Unis pour approfondir ses recherches, il retourne en 1977 en Allemagne pour y enseigner à l'université.

Yusuf Mansur

Yusuf Mansur occupe actuellement le poste de CEO et de consultant chez Enconsult. Dans le passé, il a travaillé comme Directeur général de la Telecom Regulatory Commission TRC, comme Représentant résident du PNUD (Koweït), CEO de Jordan Investment Board JIB et CEO de Jordan Agency for Enterprise and Investment Development (JADE).

Les valeurs dans les systèmes économiques et sociaux

Un point de vue arabe

PAR TALAL ABU-GHAZALEH

Lorsque j'étais étudiant pendant les années soixante, on nous enseignait notamment les théories macroéconomiques et leur application à la politique de l'Etat dans la gestion de l'économie. Quels étaient les avantages et les inconvénients de chaque théorie et comment les comparer à la pratique. Ce fut l'époque de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest, une période où ces théories pouvaient être observées en grande nature, notamment en Europe. Le communisme et le capitalisme étaient alors les paradigmes politiques, ils avaient leurs équivalents économiques, – l'économie centralement planifiée et l'économie de marché – qui se situaient chacun à une extrémité de l'échiquier économique. Même si aucune de ces théories n'a pu être observée dans sa totalité en pratique, la différence a été suffisante pour animer le débat académique et politique sur la supériorité de l'une ou de l'autre théorie.

Les temps ont changé. Si ces différentes théories sont toujours enseignées et discutées dans les universités, c'est pour apprendre aux étudiants l'analyse économique et son interprétation et l'évaluation de son application afin de leur permettre de développer leur propre jugement et de prendre leurs propres décisions politiques et économiques au lieu de suivre aveuglement les gourous du jour. Dans le monde politique, il semble établi que les gouvernements ont réellement tourné le dos à l'économie centralisée au profit de l'économie de marché. Cette dernière est considérée comme plus efficace, plus à même de motiver le développement de nouveaux produits (concurrence), les gouvernements ne sont pas nécessairement considérés comme des fournisseurs mais plutôt comme des facilitateurs et des régulateurs. Cela vaut non seulement pour la macroéconomie, celle pratiquée par les états et les gouvernements mais également pour la microéconomie, l'économie de l'homme, qu'il soit consommateur ou chef d'entreprise. Aujourd'hui, c'est la Chine qui nous est montré comme

le grand exemple. Dans ce pays, l'abandon de la planification économique centralisée au profit de l'économie de marché a mené à une croissance phénoménale – un exemple qui a été suivi rapidement par beaucoup d'autres pays dans le monde arabe, en Europe et ailleurs.

Certes, aucun système n'est parfait et l'économie de marché a aussi ses inconvénients. Or, son grand atout réside dans la reconnaissance inhérente des aspirations fondamentales de l'individu – l'auto-détermination, le libre choix et la poursuite des objectifs individuels.

Ce grand désir d'individualité constitue l'obstacle le plus important à toute approche économique centralisée. Aucune économie étatique ne peut prévoir, planifier et agir pour répondre aux besoins individuels de la population. Tout chef d'entreprise sait qu'il doit suivre de très près le marché et ses changements rapides. Les marchés sont constitués d'individus qui ont leurs ambitions, leurs désirs, leurs besoins et demandes, qu'il faut satisfaire au risque de perdre sa clientèle à la concurrence.

Ce système si facile à comprendre au niveau des affaires, nous le retrouvons lorsque nous examinons l'attitude de l'individu vis-à-vis de l'Etat et de ses services. Un gouvernement est une institution qui est demandée parce qu'elle rend des services dont l'individu a besoin, parce qu'elle réagit lorsque ces demandes changent.

Dans un système centralisé sans concurrence sur les marchés, il est très difficile de reconnaître et respecter le rôle de l'individu. Il y a et il y aura toujours des demandes et des besoins différents. Pour les satisfaire, nous avons besoin de plusieurs fournisseurs différents. En somme, il nous faut un marché. Un marché qui réunit les personnes et leurs demandes individuelles et les personnes qui fournissent ce qui est demandé, pour autant qu'il s'agisse de produits ou de services. L'essence de

l'économie de marché, la « souveraineté du consommateur » est le mieux réalisé en présence d'un grand nombre de fournisseurs concurrents.

Dans les premiers écrits micro-économiques, l'individu – et les entreprises sont, en fait, des groupes d'individus – a été considéré comme un homo oeconomicus dont le seul objectif était de maximiser son profit. Nous savons aujourd'hui que cette vision est trop simpliste et que très souvent nous sommes en présence de plusieurs demandes combinées : prix, qualité, service, maintenance, garantie, fiabilité, responsabilité, etc. Les entreprises qui offrent la meilleure combinaison de toutes ces demandes seront favorisées et sortiront gagnants.

Théoriquement, il semble assez simple de reconnaître les meilleures entreprises : ce sont les entreprises qui font les plus grands bénéfices ou, plus exactement, dont le retour sur investissement est le plus élevé. On peut supposer que ces entreprises répondent mieux à la demande que leurs concurrents. Or, une évaluation plus approfondie nous fait comprendre que les entreprises d'aujourd'hui ne peuvent pas être évaluées sur la seule base de leurs bénéfices ou leurs retours sur investissement. Dans le monde moderne le « homo oeconomicus » a été remplacé par le « homo socialis ». Selon lui, le succès d'une entreprise ne peut être déterminé exclusivement du point de vue du propriétaire ou de l'actionnaire. D'autres parties prenantes participent également au jeu économique et sont influencés par les activités des entreprises. Les entreprises n'interviennent donc pas uniquement en tant que partenaires sur le marché, en offrant le meilleur produit, mais également en tant que partenaires de la société dans un sens plus large. On pourra même avancer que les entreprises qui font les meilleurs profits font piètre figure lorsqu'on les regarde à travers les yeux des autres parties prenantes. Monopole, destruction de l'environnement, exploitation des employés, question du genre, évasion fiscale, etc. seront quelques mots clés. Certains diront – parfois avec beaucoup d'émphase – que ces excès sont le résultat de l'« économie de marché ». Ils souligneront dans leur jugement que l'économie de marché est un marché sans valeurs ou un marché où seules les valeurs des entreprises sont respectées. On pourrait leur répondre que les économies centralisées ne faisaient pas mieux dans ce domaine et qu'elles ont été tout aussi antisociales. Cependant, cela ne permet pas d'expliquer le développement historique des entreprises privées dans

les différentes régions du monde où l'on doit admettre que cet argument ne peut guère être réfuté. Il décrit des situations qui ont eu lieu et qui, en toute apparence, existent encore dans certaines parties de la terre. Le « marché libre » doit être régulé, soit par lui-même, soit par l'Etat.

Dans certains états des vertus et des valeurs d'une société « bienveillante » soucieuse de ses membres ont existé ou existent encore, p. ex. les communautés où les gens vivent ensemble, partagent des croyances et des valeurs, des hommes et des femmes qui sont reliés entre eux par autre chose que l'argent, qui s'occupent de leurs prochains et ont la même vision quant aux droits et obligations humains. Ces communautés sont des « sociétés » dans le vrai sens du terme et, par conséquent, l'utilisation des mots « socio » et « social » dans le sens latin qui veut dire « ensemble » est très appropriée. Il est clair que « social » pris dans ce sens n'a rien à voir avec le terme politique « socialiste ».

Les Etats devraient être des sociétés dans ce sens, à savoir ils doivent s'occuper de leurs citoyens. Les Etats de ce type ne permettront pas aux entreprises d'abuser de leurs employés, ils détermineront des conditions cadres pour les activités économiques. Les Etats de ce type tenteront de combiner les avantages inhérents de l'économie de marché avec les valeurs de la société. Ils établiront une structure pour le développement d'une « économie sociale de marché », une économie qui encourage à la fois la croissance économique et les valeurs de la société.

Actuellement, j'exerce la fonction de vice-président du Pacte Mondial des Nations Unies dont la présidence est assumée par le Secrétaire général des Nations Unies. Il s'agit d'un organisme établi en 2000 qui œuvre à la promotion de dix principes universels dans le domaine des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption (annexe 1). L'adoption de ces principes par toutes les entreprises crée un noyau de valeurs sur lesquelles une économie de marché devrait se baser.

Le paradigme de l'« économie sociale de marché » s'intègre parfaitement dans l'héritage des vertus et valeurs de nos sociétés arabes.

Je suis convaincu que nous allons poursuivre cette voie avec détermination afin que, d'un point de vue macroéconomique, nos Etats et, d'un point de vue micro-économique, nos entreprises s'érigeront en

phares d'une bonne citoyenneté sociale. Que la poursuite de ces objectifs demande parfois beaucoup d'encouragement et d'efforts, voilà ce que j'ai dû apprendre et dois apprendre chaque jour dans ma fonction de vice-président du Pacte Mondial. Mais comme tous les Arabes savent, plus une tâche est difficile plus la satisfaction est grande lorsqu'elle a été accomplie avec succès.

TAG.

Annexe 1

Le Pacte Mondial des Nations Unies

Les dix principes

Droits de l'homme

Principe 1 : Les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international ;

Principe 2 : Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux.

Normes de travail

Principe 3 : Les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective ;

Principe 4 : Elimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;

Principe 5 : Abolition effective du travail des enfants ;

Principe 6 : Elimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession ;

Environnement

Principe 7 : Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement ;

Principe 8 : Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables ;

Principe 9 : Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;

Lutte contre la corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

L'économie sociale de marché en Allemagne

Un modèle de développement pour le monde arabe ?

PAR MARCUS MARKTANNER

L'économie sociale de marché a été développée par l'Allemagne de l'Ouest après la Seconde Guerre mondiale comme modèle politico-économique. Il repose sur l'idée de l'harmonisation entre la liberté économique et la justice sociale. Trois facteurs ont contribué à la conscience sociale de l'économie sociale de marché.

Premièrement, il fallait venir à bout de la misère qui accablait les Allemands sur le terrain. Deuxièmement, il a été nécessaire d'établir la confiance en le nouveau système politique et économique. Troisièmement, cette nouvelle approche reflétait les changements qui avaient commencé avec la grande dépression lorsque les économistes ont prôné l'idée d'un Etat plus fort et mis en question les bienfaits universels du marché. L'économie sociale de marché allemande est souvent décrite comme une troisième voie entre le capitalisme et le socialisme. Mais étant donné qu'il définit un ordre économique et social, ce concept est bien plus complexe qu'un cadre de politique macroéconomique. L'engagement vers un ordre normatif social et économique n'a pas seulement aidé l'Allemagne à réaliser son miracle économique après la Seconde Guerre mondiale, il constitue également une option pour le monde arabe. Pourquoi ?

Le monde arabe souffre de trois problèmes que l'Allemagne a su éviter grâce à l'économie sociale de marché : manque de concurrence dans le secteur privé, orientation vers l'intérieur et inégalité des chances. En Allemagne, la concurrence a fait augmenter les revenus, élargi la base fiscale et contribué à la modernisation économique. L'orientation vers l'extérieur a en outre conduit à de relations pacifiques avec ses voisins européens. L'égalité des chances économiques et la redistribution des revenus ont par ailleurs réduit les inégalités régionales en termes de revenus et encouragé la mobilité verticale à l'intérieur de la société. L'esprit de l'économie sociale de marché se fait également sentir au sein de l'Union européenne. Le

monde arabe, par contre, s'est engagé dans une stratégie à orientation intérieure quelque peu socialiste qui a mené à une bureaucratisation de l'activité économique, la fuite des capitaux, la disparition de la classe moyenne dans le secteur privé, l'autoritarisme politique et le népotisme.

Certes, après la Seconde Guerre mondiale il a été très difficile de prendre la bonne décision politique. A l'instar de l'Allemagne, le monde arabe a été pris dans la bataille des idéologies. La combinaison entre un passé coloniale, l'évolution de la guerre froide et le succès économique et technologique que l'ancienne Union soviétique avait connu a ses débuts, ont fait de l'orientation vers l'intérieur et du socialisme une alternative sérieuse. Qui plus est, de nombreux pays en développement craignaient l'ouverture de leurs économies à la concurrence mondiale car ils estimaient que sans protection ils ne seront jamais capables de combler le retard face au monde industrialisé. Il s'est avéré qu'ils avaient tort. Les pays en développement qui ont le mieux réussi ont été ceux qui ont ouvert leurs économies vers l'extérieur.

Malgré les excuses que l'on puisse trouver pour défendre les premiers leaders arabes après la Seconde Guerre mondiale, la plupart des pays arabes ont aujourd'hui besoin d'un nouveau paradigme politico-économique. A cet égard, l'économie sociale de marché peut constituer une alternative intéressante, notamment par rapport à son principal concurrent le Consensus de Washington.

La grande différence entre l'économie sociale de marché et le Consensus de Washington se situe moins dans le choix de la politique et des instruments de développement que dans l'évaluation de leur interaction avec les objectifs du développement social. Les deux camps s'accordent sur la concurrence, la propriété privée, la libéralisation des prix, le contrôle de l'inflation et l'austérité fiscale comme étant les éléments majeurs pour garantir le développement économique. Ils sont notamment

d'accord sur le fait que ces éléments permettent à la politique une allocation plus efficace des ressources rares dont un pays dispose et une meilleure croissance économique. Par contre, il existe un désaccord substantiel concernant la question de savoir si ces bénéfices contribuent également à la promotion de la stabilité et de la cohésion sociales. Les économistes partisans de l'économie sociale de marché le contestent et demandent la prise en compte de l'ordre social à l'intérieur duquel les réformes et les politiques économiques se réalisent.

La compatibilité entre l'ordre social et les réformes économiques est tellement importante pour l'économie sociale de marché qu'il existe un terme spécifique en allemand, la « Ordnungspolitik » ou politique ordonnatrice. L'objectif de cette politique ordonnatrice est de promouvoir à la fois la concurrence sur les marchés et un développement social équilibré. L'Etat n'intervient dans le processus économique par des actions correctives que pour minimiser les distorsions du marché. Cela signifie p. ex. qu'au lieu d'accorder des subventions à des secteurs industriels en déclin, l'Etat soutiendra les ouvriers licenciés à développer de nouvelles compétences. En outre, l'Etat n'intervient qu'en dernier lieu, il fait d'abord appel à la responsabilité individuelle de chacun. Néanmoins, la politique ordonnatrice réagit lorsqu'une économie tend vers la récession, il agit pour soutenir les citoyens qui n'ont pas accès aux opportunités économiques. Il anticipe également des défaillances du marché dans le domaine de l'éducation, de la sécurité sociale, des infrastructures publiques et de l'environnement.

En fin de compte, c'est la conviction profonde qu'il existe une relation entre l'ordre social et l'ordre économique qui distingue les partisans de l'économie sociale de marché et leur fait adopter une position critique vis-à-vis du Consensus de Washington. De leur point de vue, le Consensus de Washington a imposé à certains pays des réformes économiques et politiques rapides sous l'illusion que ces dernières amèneront également le développe-

ment social. Or, les expériences acquises semblent montrer que les mesures de stabilisation sociale auraient dû être mises en place simultanément aux réformes économiques. Les réformes économiques et politiques en Amérique latine et dans le monde arabe ont peut-être amélioré l'efficacité des allocations, mais ils n'ont pas su abolir les inégalités économiques existantes en termes de revenus et d'opportunités économiques. Plus grave encore, dans l'ancienne Union soviétique les inégalités relativement faibles ont été creusées pour atteindre le niveau de l'Amérique latine et des pays arabes. Par conséquent, les couches les plus pauvres de la société n'ont pas bénéficié des avantages des réformes économiques, ce qui contribue considérablement aux instabilités politiques actuelles, au retour d'un populisme de gauche en Amérique latine, à la montée de l'intégrisme islamique dans le monde arabe et du nationalisme en Russie.

Nous ne disposons que d'un seul exemple qui montre la transformation d'une société dans l'esprit de l'économie sociale de marché : la réunification allemande. L'Allemagne a été souvent critiquée pour la gestion de cette réunification, notamment par les partisans du Consensus de Washington. Cette critique s'est généralement concentrée sur le fait que les transferts de l'Allemagne de l'Ouest vers l'Est ont été trop généreux et l'exposition de l'Allemagne de l'Est à la concurrence trop faible. S'il est vrai que l'Allemagne a payé au prix fort la réunification et que certains aspects de cette réunification auraient pu être gérés différemment, l'Allemagne n'a jamais sombré dans le chaos social. Les Allemands d'aujourd'hui ont fait des sacrifices pour donner à tous les Allemands les mêmes chances économiques, des sacrifices dont les fruits seront récoltés par les générations futures. Le Consensus de Washington, par contre, a vécu dans l'illusion qu'en ajustant les prix on ajustera également les sociétés. Non, il faut également investir dans l'ordre social. L'expérience faite par l'Allemagne et l'Europe peut, de ce fait, constituer une alternative sérieuse pour le monde arabe.

La politique ordonnatrice

Instrument indispensable pour les économies en développement du monde arabe

PAR GHANIE GHAUSSY

La théorie de l'ordre économique est très peu développée dans la littérature économique arabe. Au mieux, elle est discutée en politique pour comparer les différents systèmes économiques et pour en déduire les conséquences pour la politique économique. Cette situation s'explique notamment par le fait que les Etats arabes - malgré l'élément unificateur que constitue l'islam comme religion qui englobe tous les aspects de la vie - n'ont pas eu, historiquement parlant, un développement uniforme, à l'exception de l'époque classique de l'empire musulman qui, d'ailleurs, a également connu des différences régionales et géographiques. A cette période, se développe presque partout un système économique basé sur le libre choix des sujets économiques, pourtant orienté, dans la presque totalité des Etats territoriaux arabes, vers le commerce (capitalisme de bazar).

Le développement économique et social qui a suivi la Révolution industrielle a contribué, dans les pays européens, à l'avènement d'une économie relativement uniforme basée sur la liberté et la division du travail. Il a, par ailleurs, nécessité l'introduction d'une politique ordonnatrice, car la liberté qui ne connaît pas de limites devient une liberté destructrice. A cette époque, la dépendance économique du monde arabe face à l'Europe a été déterminée par les puissances coloniales européennes qui ont continué à exercer leur influence jusqu'à la fin de l'époque coloniale. La colonisation a également contribué à la déformation des structures anciennes dans les pays arabes.

Les nouveaux concepts de l'ordre introduits par les puissances coloniales ont marqué tous ceux qui, dans les pays arabes, ont été, pour des raisons politiques ou économiques, en contact avec ces concepts. Seulement vers la fin des années 50 et pendant les années 60, les Etats arabes qui venaient d'accéder à l'indépendance, ont commencé à concevoir, en théorie et en pratique, les ordres en

fonction de leurs propres visions politiques et économiques. Les discussions sur le « socialisme arabe » et le « socialisme du parti Baath » en sont quelques exemples. Comme indiqué précédemment, ce débat a été plutôt axé sur le système politique et moins déterminé par des critères relevant d'une politique ordonnatrice en matière d'économie.

Or, dans la conception des ordres économiques il s'agit de savoir comment et par quels critères les différents sujets économiques - entreprises, ménages, etc. - établissent leurs plans et comment ils les coordonnent entre eux. Il s'agit également de savoir si et sous quelle forme l'Etat intervient dans ce processus. Dans une économie de marché les différentes entreprises conçoivent leurs plans de production et les ménages leurs plans de consommation en fonction des décisions individuelles et libres. L'Etat crée les conditions cadres juridiques et économiques et n'intervient pas dans les décisions individuelles des sujets économiques. La coordination des plans se fait par le marché, autrement dit par le mécanisme des prix sur les différents marchés. Un ordre économique qui gère l'économie à travers le marché et dans lequel le processus d'adaptation se fait également par le marché, est une « économie libre ». La condition sine qua non d'un tel ordre économique est l'existence de la propriété privée et la liberté d'action des sujets économiques quant à leurs activités économiques individuelles. A l'opposé, une « économie centralement planifiée » ne connaît la propriété privée ni des moyens de production ni des biens de consommation. Les organes de planification étatiques centralisés prennent les décisions à la place des entrepreneurs et des consommateurs. Le processus de coordination ne se fait pas par la formation des prix sur le marché mais par les organes de planification de l'Etat (socialisme).

Ni dans les Etats occidentaux, ni dans les Etats arabes ces différents types d'ordres économiques existent à l'état pur. Les besoins des sujets économi-

ques individuels (besoins individuels) et ceux de la communauté (besoins collectifs) nécessitent l'intervention de l'Etat. La liberté absolue accordée aux entrepreneurs et la possibilité de fusionner entre eux, voire la création de monopoles ou d'oligopoles qui déterminent les prix sur les marchés, peuvent compromettre, de manière considérable, la satisfaction des besoins individuels. Les ententes entre les producteurs et la formation de cartels ou de groupes et les « gentlemen's agreements » sont les conséquences d'une économie de marché libre sans interventions étatiques. Les entreprises qui se concentrent sur la maximisation des profits ne sont guère intéressées par des investissements dans des domaines qui relèvent des besoins collectifs et ne promettent pas des profits justes. De nombreux domaines d'une économie nationale – quelle soit européenne ou arabe – essentiels pour le bon fonctionnement d'une société, comme les investissements dans l'infrastructure, la sécurité, l'éducation, le droit et la sécurité sociale, rendent donc nécessaire l'intervention directe ou indirecte de l'Etat.

Pour cette raison, la République fédérale d'Allemagne a associé, dès la conception de son ordre économique, qui a suivi la réforme monétaire de 1948, le principe de la libre concurrence à celui de l'« harmonisation sociale ». C'est ainsi que la notion de l'« économie sociale de marché » a vu le jour. L'économie sociale de marché est donc un « ordre global sciemment conçu pour l'économie de marché », elle est basée sur la conviction profonde qu'il faut intégrer « les exigences sociales d'une société moderne dans un système de libre concurrence » (A. Müller-Armack).

Concernant les économies en développement – telles que celles que nous observons aujourd'hui dans presque tous les Etats arabes – l'intervention de l'Etat est une nécessité. D'abord dans l'intérêt des besoins collectifs, puis dans tous les secteurs économiques essentiels pour le développement économique qui n'attirent pas les investisseurs privés.

Pour créer un ordre économique optimal, il est nécessaire – notamment dans les économies arabes émergentes – de viser un équilibre optimal entre une conception libre des intérêts privés et des entreprises privées d'un côté, et la garantie des intérêts collectifs à travers les investissements de l'Etat, de l'autre. Il faut créer une « économie mixte », ou comme on dit aujourd'hui un « managed capitalism », un système dans lequel l'Etat, en adoptant une législation adéquate, crée les conditions cadres nécessaires pour les activités économiques privées et permet, en même temps, par des interventions directes, la satisfaction des besoins collectifs. Cet équilibre optimal varie d'un pays à l'autre, d'un cas à l'autre. En général, on peut dire qu'un ordre économique est optimal si, à l'intérieur d'un cadre établi par la législation, les activités privées peuvent être réalisées librement et « autant que possible » et si les interventions et activités étatiques sont limitées « autant que nécessaire ». Le cadre ordonnateur pour une telle « économie mixte » à déterminant social doit être garanti à long terme. Une politique ordonnatrice dans le domaine de l'économie qui change au gré des jours et en fonction des intérêts politiques, est une politique économique qui nuit au développement et à la croissance de toute économie nationale.

Partenariat social

Comment associer liberté et sécurité

PAR GHANIE GHAUSSY

Un des acquis les plus importants de l'« économie sociale de marché » est la création d'un « partenariat social » responsable à l'intérieur d'un ordre économique libéral. Il s'agit avant tout d'une liberté, à l'intérieur de laquelle les « partenaires sociaux », les travailleurs organisés (syndicats) et les entreprises responsables (patronat) conçoivent, sans l'intervention directe de l'Etat, les conditions sociales du travail.

Dans le domaine de la politique de l'emploi, la politique des salaires est gérée en exclusivité par les partenaires sociaux, sans intervention directe de la politique ou de l'Etat. Dans ce sens, le partenariat social est aussi la mise en œuvre du principe de subsidiarité qui accorde la priorité aux entités privées (individus, institutions) qui règlent elles-mêmes leurs affaires. Les partenaires sociaux conviennent ensemble des conventions collectives qui comprennent, outre les dispositions relatives aux salaires, des règles concernant le droit du travail. Ce système a été réalisé dans certains Etats occidentaux comme en Allemagne qui, pour les besoins de cet article, nous servira d'exemple.

Le système d'un partenariat social volontaire tel que défini ci-dessus, n'a pas encore été réalisé dans le monde arabe. Les différents Etats arabes ont opté pour une politique de régulation, autrement dit ils ont créé les conditions pour une organisation plus ou moins sociale de la vie économique en adoptant de nombreuses mesures étatiques directes pour les marchés de production et le marché du travail. Le patronat autant que les travailleurs doivent se soumettre, pour autant qu'ils soient concernés par les réglementations, à cette politique. Ces mesures déterminent – p. ex. sous forme de décrets – dans les Etats à tendance socialiste (Syrie, Libye, Algérie et, à un moindre degré, l'Egypte) les interventions directes de l'Etat dans l'ensemble de la politique entrepreneuriale. Si dans d'autres Etats plus orientés vers l'économie de marché (Jordanie, Arabie Saoudite, Liban, Etats du Golfe), la politique régulatrice jouent également un certain rôle, son importance semble plus limitée que dans le premier

groupe d'Etats mentionné ci-dessus. Notons ici, que le degré d'influence que la politique régulatrice exerce sur les marchés du travail et des capitaux ainsi que sur la formation et les innovations détermine également la « bonne gouvernance », autrement dit la qualité de l'ordre économique est plus ou moins amoindrie par le nombre d'obstacles bureaucratiques mis en place par les différents gouvernements.

Si le partenariat social idéal est une utopie difficile à réaliser, certains pays germanophones comme l'Allemagne, la Suisse ou l'Autriche mais également le Benelux et la France se sont rapprochés de l'idéal d'un « partenariat social optimal ».

Le partenariat social en Allemagne se compose des organisations syndicales en tant que représentants des travailleurs, et des organisations patronales. L'organisation faïtière des syndicats, la Fédération des syndicats allemands (Deutscher Gewerkschaftsbund – DGB) avec ses 6,6 millions d'adhérents est composée de : IG-Metall avec 2,3 millions, Ver.di avec 2,2 millions, Christlicher Gewerkschaftsbund avec 0,7 million, IG Bau avec 0,4 million et plusieurs petits syndicats dont le nombre global est d'environ 1 million. La puissance des syndicats en Allemagne n'est pas uniquement une question quantitative, elle relève notamment du fait que ces organisations ne sont pas seulement représentées dans les instances économiques, les organismes de la sécurité sociale, la formation professionnelle et la radio mais également dans la politique et la justice. A cette association qui veille sur les intérêts des travailleurs, s'oppose les organisations patronales (Bundesverband der deutschen Industrie BDI et autres groupements d'intérêt des entreprises) qui sont également représentées au niveau de la politique et de l'Etat.

En tant que partenaires sociaux, les deux groupes – patronat et syndicats – jouent un rôle particulier dans la politique des salaires et la politique de l'emploi. La première relève du seul domaine des partenaires sociaux, sans intervention aucune de

l'Etat. Les partenaires sociaux négocient les conventions collectives, qui comprennent des aspects relatifs aux salaires mais également des aspects relatifs au droit du travail. Ces conventions sont dans la majorité des cas déclarées obligatoires. Alors que dans le domaine de la « sécurité sociale » l'Etat règle, en accord avec les partenaires sociaux, les mesures relatives aux différentes assurances obligatoires - vieillesse, maladie, dépendance, accident, chômage - le paiement des salaires en cas de maladie, le congé payé et les jours fériés payés, en déterminant le seuil minimal, les mesures des partenaires sociaux peuvent dépasser ce cadre au profit des travailleurs. Ces mesures concernent les accords sur le temps de travail qui lient les entreprises et les conseils d'entreprise par des accords individuels correspondants, la flexibilisation du temps de travail, le seuil d'acceptabilité pour la mobilité professionnelle, la protection du travail et la santé sur le lieu de travail, les versements spéciaux pour certaines occasions, p. ex. les bonus de Noël, et les gratifications mensuelles spéciales, le salaire mensuel supplémentaire et la prévoyance retraite de l'entreprise ainsi que les structures pour la formation et la formation continue dans l'entreprise. Ce « filet social » que les entreprises doivent assumer à titre de charges salariales s'élève en Allemagne de l'Ouest à 70 % et en Allemagne de l'Est à environ 63 % des coûts du travail. Cette charge constitue un inconvénient majeur pour les entreprises allemandes en termes de compétitivité nationale et

internationale. Pour les travailleurs ces charges constituent à la fois des inconvénients - les contributions à la sécurité sociale réduisent le montant du salaire net - et des avantages considérables dans la mesure où ils profitent des accords relatifs aux salaires.

Dans ce contexte, il faut également mentionner que la mise en œuvre des mesures citées n'est pas facile. Elle diffère considérablement d'une branche à l'autre, voir à l'intérieur d'une même branche entre les différentes entreprises, en fonction des conventions collectives applicables. Les taux de croissance relativement faibles et le taux de chômage en hausse, ont affaibli, au cours des dix dernières années, la position des partenaires sociaux, notamment des syndicats. Le patronat est moins disposé à faire des concessions au niveau des salaires et les syndicats ne peuvent plus faire accepter leurs revendications salariales. Pour cette raison, le nombre de travailleurs syndiqués a été réduit de presque la moitié au cours des quinze dernières années (1991-2006). La mondialisation et l'intégration de la main-d'œuvre de l'Europe de l'Est et d'outre-mer ainsi que la délocalisation des entreprises à l'étranger ont également contribué à affaiblir la position des syndicats. Et pourtant, selon un rapport publié par l'« Institut der Deutschen Wirtschaft - IWD », leur importance en tant que partenaire social et contre-pouvoir face à la puissance du patronat et du capital n'est pas contestée en Allemagne.

Performance et récompense dans le monde arabe

PAR YUSUF MANSUR

Peu nombreux sont ceux qui se rappellent encore que le plus grand défi du monde arabe est le développement. Moins nombreux encore sont ceux qui établissent un lien entre le développement, la justice sociale et la démocratie, notamment depuis que plusieurs économies de la région ont réalisé des taux de croissance impressionnants, sans pour autant avancer en termes de développement. Rentierisme, népotisme, corruption et wasta (utilisation de l'influence ou de la position personnelle pour détourner un processus de sélection autrement compétitif et transparent) sont les principaux obstacles au développement, ce qui souligne le besoin urgent de plus de justice sociale et de démocratie.

Les sciences économiques définissent le développement comme un état de croissance économique durable par lequel une économie augmente, pendant plusieurs années et de manière durable, ses taux de croissance. Pour que la croissance puisse être durable, elle doit reposer sur la compétitivité renforcée de ses agents économiques. Être compétitif signifie, en somme, être plus productif que d'autres producteurs. Une compétitivité accrue illustre donc une productivité renforcée des facteurs économiques. Autrement dit, pour qu'une économie devienne compétitive, elle doit améliorer les conditions qui influencent la productivité de ses agents, y compris les travailleurs et le capital.

Pour que les hommes et les femmes deviennent plus productifs, les récompenses doivent correspondre aux efforts fournis. Par conséquent, le système économique doit récompenser ses travailleurs pour la production des biens et des services. Cependant, cette récompense ne peut être équitable ou juste si le système lui-même est basé sur des injustices sociales. Ceci est notamment le cas lorsque les récompenses sont distribuées aux agents non productifs (rentiers) ; le népotisme n'est pas uniquement une aberration mais une pratique très courante. Par conséquent, « wasta » devient le mode nécessaire et acceptable qui détermine l'interaction entre les agents économiques.

Le rent-seeking, quant à lui, désigne un comportement par lequel quelqu'un obtient une rente, un bénéfice ou une valeur, sans contribuer à la productivité. Des exemples de rent-seeking comprennent le contrôle des terres et d'autres ressources naturelles existantes obtenu par décret gouvernemental ou en imposant une réglementation lourde ou d'autres décisions gouvernementales capables d'influencer les consommateurs ou le monde des affaires.

Parmi les manifestations de rent-seeking il faut nommer le « wasta », l'utilisation des informations non publiques pour augmenter les bénéfices personnels. Obtenir des monopoles spéciaux ou bénéficier d'une réglementation gouvernementale non encore publiée mène à une redistribution inefficace des richesses qui permet à ceux qui ne produisent pas de s'enrichir tout en restant improductifs. La propriété de grands terrains et le fait de bénéficier d'une augmentation de la demande en raison d'une situation de monopole, grâce à laquelle le vendeur offre de petits lots de terrain à des prix exorbitants, constitue une autre forme de rent-seeking.

Dans son ensemble, la pratique de rent-seeking a un effet dévastateur sur l'ensemble de l'économie et cause des dommages substantiels à la société. Ceux qui sont productifs et efficaces se voient confrontés à un manque de compensation et de récompense et décident soit de réduire leur contribution à l'économie, soit de quitter l'économie vers d'autres économies qui apprécieront mieux, en termes d'opportunités et de récompense, la productivité des individus.

Du point de vue macroéconomique, les coûts du rent-seeking peuvent être considérables. En payant pour que la réglementation soit plus favorable au lieu d'entrer en compétition en améliorant sa production ou en augmentant sa compétitivité par des investissements dans la R&D, la formation, la mise à niveau des processus, etc. les entreprises acceptent le principe des pots-de-vin et encaissent des

bénéfices qui n'ont aucune relation avec leur contribution à la richesse de la société.

En outre, dans les sociétés où l'injustice sociale est une pratique courante, la distribution inégale des bénéfices de la croissance économique mène à l'effondrement des bases mêmes du développement. Les sociétés qui connaissent de grandes disparités de revenus sont soit sujettes aux profits non anticipés, qui ne se répèteront pas et ne sont donc pas durables, soit il s'agit d'économies qui souffrent de la fuite des cerveaux, de l'instabilité sociale, du manque d'autonomisation de ses agents économiques, et notamment des femmes, et subissent, par conséquent, les chocs internes et des retours en arrière.

L'aléa moral dans le monde arabe est que les citoyens ont fini par pardonner ces pratiques, qu'ils acceptent et encouragent, ce qui constitue probablement la raison principale du manque de développement du monde arabe. Il ne s'agit pas là d'une assertion mais d'un fait. Même les économies qui bénéficient de la hausse du prix de pétrole et ne sont pas susceptibles aux fluctuations des prix du pétrole qui empêchent toute planification à long terme, sont confrontées aux défis du sous-développement. Selon le troisième Rapport arabe sur le développement humain plus que la moitié des femmes dans le monde arabe sont incapables de lire ou d'écrire. Les taux d'alphabétisation varient entre 28,5 % au Yémen et 85,9 % en Jordanie. De nombreux pays arabes ont omis à procurer un enseignement de base à tous leurs enfants et la situation dans les écoles secondaires est encore pire. La mortalité infantile pour les enfants de moins de cinq ans est également très élevée, environ 60 par 1000 naissances, comparée à six dans les pays industrialisés.

Nul part ailleurs le message de la justice sociale combinée à l'économie de marché est plus clairement énoncé que dans le paradigme de l'économie sociale de marché qui présente la justice, avec la liberté, comme un des principes clés des systèmes démocratiques socialement responsables. A l'intérieur de l'économie sociale de marché, l'individu est considéré comme un agent économique doté d'une raison qui tentera donc de maximiser l'utilité. Que cette utilité provienne des revenus, d'un capital ou des profits, la maximisation constitue le principe de base de l'économie de marché.

Cependant, dans une économie sociale de marché, ce raisonnement économique est associé à la conviction profonde que tous les membres de la société doivent participer, selon le principe de la justice sociale, à la construction du bien-être de la société. Cet objectif est atteint par une relation équilibrée entre les différents types de justices, y compris celui qui demande des résultats juste pour des chances justes.

Le pire qui puisse arriver à une nation c'est de perdre son désir d'inventer son propre avenir, c'est pire que de perdre la volonté de le construire. La corruption est l'ennemi de la performance et de la société du mérite. Dans cette perspective, le raisonnement et les principes de l'économie sociale de marché constituent, sans doute, un modèle approprié pour le monde arabe.

Politique monétaire et stabilité économique

PAR GHANIE GHAUSSY

La mission de la politique monétaire est de gérer la politique relative à l'argent et aux crédits dans une économie nationale. Elle concerne notamment la régulation de la masse monétaire par la banque centrale, son objectif primaire étant de garantir la stabilité monétaire.

L'Etat influence également, de manière directe ou indirecte – à travers la politique financière, les taux de change et le commerce extérieur – la politique monétaire. Dans la plupart des pays arabes, cette influence est souvent directe et considérable. L'Etat n'influence pas uniquement les décisions de la banque centrale mais intervient également – souvent pour des raisons de stabilité – et par le biais de la politique financière et monétaire, dans le processus économique. Cette intervention s'explique également par le fait qu'à l'intérieur d'une économie nationale les différents objectifs économiques – croissance, stabilité des prix, équilibre de la balance des paiements – ne peuvent pas tous être réalisés en même temps mais s'opposent partiellement. Ainsi, si une augmentation de la masse monétaire peut stimuler la croissance, elle menace en même temps la stabilité des prix et l'équilibre de la balance des paiements. Les économistes parlent dans ce contexte du « triangle magique » de la politique monétaire et de stabilité.

La croissance économique dans les pays arabes est soumise à de fortes variations périodiques. Entre 1975 et 1982 et entre 1985 et 1990, ces pays ont connu des taux de croissance élevés. Par la suite, et jusqu'en 1995, les taux de croissance ont diminué de manière continue. Depuis 1996, les taux se sont de nouveau stabilisés à un niveau relativement élevé (en moyenne autour de 5,6 %). Cependant, cette croissance n'a pas profité à tous les pays arabes en raison des différences qui existent en termes de ressources naturelles et de politique monétaire et fiscale dans ces différents pays.

S'agissant de la politique monétaire, il est intéressant d'analyser la relation entre la masse monétaire (M1)²⁷, la masse quasi-monétaire (M2)²⁸ et le niveau des prix (ici : indice des prix à la consommation), car elle reflète la relation étroite entre la politique relative à la masse monétaire et le taux d'inflation. Selon les indications de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), les pays arabes relativement pauvres comme l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie et le Yémen ont connu, pendant des périodes assez longues, des taux de croissance élevés de la masse monétaire M1 et M2 mais également des taux d'augmentation des prix relativement importants. A l'opposé, les pays producteurs de pétrole comme le Koweït, la Libye, l'Oman et l'Arabie saoudite ont eu des taux de croissance de leur masse monétaire M1 et M2 relativement faibles, liés à des augmentations des prix assez modérées. Ces exemples illustrent la relation directe entre la politique monétaire et l'inflation.

Les banques centrales (banques d'émission) sont les acteurs principaux de la politique monétaire nationale. Ces institutions peuvent donc œuvrer à la stabilité du niveau des prix dans les pays arabes. Les instruments dont ils disposent sont multiples. Parmi les mesures de politique monétaire classique, nous pouvons citer la politique d'escompte ou de refinancement, la politique de réserve minimale et la politique d'open market.

Ajoutons à cela, la politique relative aux devises que l'Etat contribue à concevoir, et la politique de restriction des crédits directs de la banque d'émission.

27 Masse monétaire M1 : monnaie divisionnaire, billets, dépôts à vue (soumis à aucune échéance, moyens de paiement toujours disponibles)

28 Masse monétaire M2 : M1 plus dépôts à terme avec une échéance inférieure ou égale à 4 ans.

La politique d'escompte ou de refinancement concerne la variation des taux d'escompte par lesquels les banques commerciales peuvent, en cas de besoin, obtenir à court terme des crédits auprès de la banque centrale. Les banques remettent à la banque centrale des effets de commerce réescomptables (politique d'escompte) ou hypothèquent des titres (politique du taux Lombard) pour obtenir des crédits à court terme de la banque centrale. Par la variation des taux d'escompte ou de Lombard la banque centrale peut influencer la demande de crédits des banques et du secteur privé. Les conditions pour de tels crédits dans le monde arabe diffèrent d'un pays à l'autre. Soulignons que la politique relative à la masse monétaire par ce biais ne peut fonctionner qu'en présence d'un marché des capitaux bien développé. A la différence des pays industrialisés occidentaux, la plupart des pays arabes ne remplissent pas cette condition. Par conséquent, ces mesures de politique monétaire y sont moins efficaces.

La politique de réserve minimale concerne la variation des taux de réserve des dépôts (dépôts à vue et dépôts à terme) que les banques commerciales doivent constituer auprès de la banque centrale. L'augmentation du taux de réserve réduit la marge de manœuvre des banques privées alors que la réduction de ce taux, augmente la possibilité d'accorder des crédits. Cet instrument, souvent utilisé dans les pays industrialisés, pilote directement la masse monétaire et influence ainsi la demande de crédits du secteur privé. Dans les pays arabes cet instrument est peu utilisé en raison d'un manque de législation adéquate.

Dans le cas de la politique d'open market la banque centrale achète ou vend directement des effets du trésor ou des obligations ainsi que les obligations du trésor des collectivités territoriales sur le marché et influence ainsi la masse monétaire détenue par le secteur privé. Cette mesure de pilotage de la masse monétaire très utilisée en Occident se limite aux pays arabes qui ont recours aux effets de trésor et aux obligations négociés à travers le système bancaire. Elle exige, en outre, la confiance du secteur privé dans la politique financière de l'Etat, qui, à quelques rares exceptions près, n'existe pas dans le monde arabe.

Finalement et concernant la politique relative aux taux de change, la banque centrale n'est pas autonome mais travaille en étroite collaboration avec l'Etat. En effet, l'achat et la vente de devises sur le marché au comptant et le marché à terme n'a pas seulement des effets directs sur la masse monétaire mais influence également le cours des devises sur le marché des changes et le taux de change de la monnaie nationale. Cette mesure est très utilisée dans pratiquement tous les pays arabes. Cependant, nous ne disposons pas de données statistiques précises quant au volume de ces transactions dans les différents pays.

Finalement, il faut encore mentionner une mesure non-conforme au marché, à savoir la politique de crédit direct de la banque d'émission ou de l'Etat. Dans une économie inflationniste dans laquelle les mesures indiquées ci-dessus n'ont pas l'effet escompté, non seulement l'Etat est amené, dans sa politique de gestion du déficit, à ne pas épuiser les crédits qui lui ont été accordés, mais la banque centrale et les banques étatiques et privées sont également contraintes à ne pas dépasser un certain plafond de crédit. Cette mesure très restrictive n'est utilisée que très rarement. Le Fond monétaire international (FMI) recommande cette mesure uniquement lorsqu'il s'agit de lutter contre un taux d'inflation galopant comme l'Algérie l'avait connu au cours des années 1990.

En ayant recours à ces différentes mesures de politique monétaire, il faut prendre en compte le fait que leurs effets interviennent toujours avec un certain retard (time lag). Ceci est particulièrement vrai dans les pays arabes dans lesquels le marché monétaire et le marché des capitaux ne sont pas encore très développés. Dans le cas des petits pays arabes, dont les marchés dépendent fortement des marchés internationaux (p. ex. les pays du Golfe ou le Liban), les effets de la politique monétaire de la banque d'émission et la politique de stabilité de l'Etat peuvent, par ailleurs, être neutralisés par des éléments externes, p. ex. par les flux financiers à partir ou vers l'étranger. En outre, la réussite de la politique monétaire dépend également d'autres mesures de politique économique et notamment de la politique financière et du commerce extérieur.

La législation sur la concurrence

La distorsion de la concurrence dans les économies arabes et leurs conséquences sur le développement économique

PAR YUSUF MANSUR

Dans la plupart des économies arabes l'introduction d'une législation bien définie régissant les monopoles et la concurrence - mesurée et considérée par les économistes comme le fondement même du développement - est un fait nouveau. Dans de nombreux cas, cette législation, si elle existe, est fondée sur des structures et des mécanismes non indépendants et faibles ou se voit entravée par un manque d'expertise et de sensibilisation. En conséquence, des pratiques monopolistiques, source d'inefficacité et de distorsion du marché, continuent à gangréner de nombreuses économies arabes. Un moyen pour remédier à cette situation est proposé par les principes sur la concurrence établis par l'économie sociale de marché.

Les sciences économiques définissent le développement comme un état de croissance économique durable par lequel une économie augmente, pendant plusieurs années et de manière durable, ses taux de croissance. Pour que la croissance puisse être durable, elle doit reposer sur une compétitivité renforcée de ses agents économiques. Être compétitif signifie, en somme, être plus productif que d'autres producteurs. Une compétitivité accrue illustre donc une productivité renforcée des facteurs économiques. Autrement dit, pour qu'une économie devienne compétitive, elle doit améliorer les conditions qui influencent la productivité de ses agents, y compris les travailleurs et le capital.

Citons comme exemples les lois anti-trust de l'Union européenne et des États-Unis, les deux leaders en la matière, et le modèle d'une législation relative à la concurrence développé par le CNUD ainsi que la loi relative aux restrictions de concurrence adoptée dès 1958 par l'Allemagne. Une loi anti-trust comprend, en général, trois éléments essentiels : des mécanismes de lutte contre les cartels et les collusions, des restrictions contre l'abus d'une position dominante ou d'un monopole et une réglementation qui contrôle les fusions, les rachats

et les amalgamations qui permettent à quelques entreprises de contrôler le marché. Une telle législation doit également prévoir des sanctions en cas de non respect. Ces sanctions varient en fonction des pays et s'ajoutent, en général, aux dispositions existantes du code pénal.

Notamment dans les pays en développement, les meilleures pratiques commandent que l'organisme responsable de l'implémentation de la législation anti-trust soit indépendant, sujet particulièrement important si le gouvernement n'est pas un organe élu. Les membres de cet organe juridique doivent avoir été formés et connaître les aspects techniques de la concurrence pour pouvoir gérer, de manière compétente, les affaires relatives à la concurrence. La population dans le monde arabe qui, depuis des décennies, est habituée à contourner les mesures anti-trust par les pots-de-vin ou l'acceptation tacite de ces pratiques, doit être informée et sensibilisée sur les dispositions et les mesures anti-trust afin d'éviter ces pratiques et les sanctions qui en découlent.

Depuis le début du processus de privatisation dans les années 1990, un besoin urgent pour une législation sur la concurrence se fait sentir dans le monde arabe. Au Proche Orient et en Afrique du Nord les privatisations ont généré, à ce jour, plus de \$19 milliards (5 pour cent de tous les gains générés par la privatisation dans les pays en développement) à travers 310 transactions. La privatisation définie comme le transfert complet ou partiel de la propriété ou de la gestion d'une entité du secteur public au secteur privé, peut aussi comprendre le transfert d'un monopole public vers un monopole privé qui, sans l'existence d'une loi anti-trust proprement mise en place, agira sans contrôle. Dans ce cas, l'économie perdra de son efficacité, étant donné que le monopole privé n'augmentera pas l'efficacité par une réduction des coûts de production ou une amélioration de la qualité et le consommateur continuera de souffrir des prix plus élevés, de prati-

ques limitant l'accès au marché et d'un manque de concurrence sur le marché intérieur.

Alors que les experts du développement soulignent l'importance d'une législation relative à la concurrence, rares sont les pays arabes qui ont, après la mise en place de leurs programmes de privatisation agressifs et très étendus, adopté une telle législation. Les pays arabes qui disposent d'une législation en la matière sont : la Jordanie, le Liban, l'Oman, l'Arabie saoudite, l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. La plupart d'entre eux n'ont introduit cette législation qu'après avoir signé des accords d'association avec l'UE dans le cadre de la Déclaration de Barcelone de 1995. Cette Déclaration stipule que le pays signataire d'un tel accord doit disposer d'une législation sur la concurrence compatible avec celle de l'Union. D'autres pays qui n'ont pas signé de tels accords avec l'UE mais qui cherchent à adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont fait examiner leurs législations et ont été encouragés à se conformer aux règles standard en matière de concurrence. En fait, l'introduction d'une législation relative à la concurrence adéquate, qui influence les pratiques commerciales, leur a été demandée comme prérequis à leur adhésion.

Les pays qui ne disposent pas d'une loi anti-trust sont le Bahreïn, le Koweït, l'Autorité palestinienne, le Qatar, la Syrie, les Emirats arabes unis, le Yémen et la Libye. A l'exception de l'Autorité palestinienne, qui constitue, à de nombreux égards, un cas spécial, tous les autres pays sont des producteurs de pétrole.

L'introduction d'une législation adéquate sur la concurrence dans les économies arabes a été freinée par des mécanismes d'implémentation inefficaces. Si, en Jordanie, le premier projet pour une loi relative à la concurrence a été présenté en 1996, il fallait attendre 2004 jusqu'à ce que cette législation fût formellement mise en place. A l'instar de la Tunisie, le premier pays arabe à avoir introduit une loi en la matière en 1991, l'implémentation de la législation relative à la concurrence en Jordanie souffre toujours du manque d'indépendance de l'organe responsable de son administration et du manque de connaissances et d'expertise des avocats, juges et procureurs quant aux aspects techniques de cette législation. En outre, les commissions de régulation qui ont vu le jour dès le début du processus de privatisation interviennent dans les compétences de la Direction de la Concurrence auprès du Ministère de l'Industrie et du Commerce. En Égypte et en Arabie

saoudite les lois sur la concurrence ont été amendées dernièrement, mais il est encore trop tôt pour juger de leur implémentation.

En général, les pays arabes éprouvent une certaine réticence à introduire cette législation. Une des raisons invoquées étant que les gouvernants sont plus concentrés sur le maintien du statu quo que sur le développement économique par une meilleure productivité et une meilleure compétitivité. Une autre raison est que les groupements d'intérêt sont généralement proches du pouvoir et bénéficient des droits monopolistiques en contrepartie de leur allégeance. Dans des pays où les décisions économiques et politiques sont prises de manière unilatérale, ces groupements peuvent faire échouer le processus d'introduction d'une telle législation. Une troisième raison concerne le manque d'expertise qui pourtant peut être facilement comblé vu le foisonnement de programmes de coopération technique en faveur des pays pauvres et l'augmentation des revenus des pays producteurs de pétrole grâce à la hausse des prix du pétrole.

Il n'est pas étonnant que le premier Rapport arabe sur le développement humain publié par le PNUD en 2002 ait cité de nombreuses défaillances dans le développement des économies arabes provoquant l'indignation et des protestations parmi les observateurs dans et en dehors de la région. Même dans les pays devenus riches grâce à la manne pétrolière, le développement enregistré au cours des 20 dernières années est inférieur à la moyenne mondiale et à celui réalisé par certains pays parmi les plus pauvres de la planète. Le résultat est que les dictatures étranglent la concurrence et font cultiver l'inefficacité. Les experts en développement et les décideurs politiques auront tout intérêt à étudier les principes de l'économie sociale et à s'informer sur les avantages que ces économies pourront tirer des réformes éclairées qui associeront le principe du marché libre à une redistribution socialement équitable des bénéfices parmi les membres de la société. Comme disait Konrad Adenauer : « la liberté est la base du succès de toute activité de l'homme et le fondement de toutes ses aspirations. » Cependant « la liberté de l'individu impose que celui ou celle qui en bénéficie n'oublie pas sa responsabilité pour ceux ou celles qui l'entourent et pour la société toute entière. » Cette réflexion devrait constituer le point de départ de toute législation anti-trust car : un marché libre n'est pas un marché non-réglementé.

Solidarité et subsidiarité

Base pour la paix sociale dans le monde arabe ?

PAR GHANIE GHAUSSY

Dans le débat sur la politique ordonnatrice, le « principe de l'Etat social » dans lequel s'inscrit un ordre économique, c'est-à-dire l'harmonisation des différences sociales (question sociale) joue un rôle important. Dans de nombreux pays occidentaux, et à fortiori en Allemagne, le principe de l'Etat social est même consacré dans la constitution (loi fondamentale, articles 20 et 21). Il y a déjà 120 ans et après des discussions houleuses et des revendications pour résoudre la question sociale, le principe de l'Etat social a été consigné, d'une manière exemplaire, dans la législation sociale établie par Bismarck. Depuis, la légitimité et la fonctionnalité du principe de l'Etat social ont fait l'objet de nombreux débats politiques et publics et ont vu leurs modalités d'application s'affiner.

Les revendications pour l'instauration d'un Etat social se font également entendre dans presque tous les Etats arabes – quoique sous une forme qui diffère de celle réalisée en Occident. Elle prend ses origines dans la « vision islamique de l'Etat » vu que l'islam n'est pas uniquement une doctrine religieuse monothéiste mais également une idéologie d'Etat qui, en imposant des normes, des valeurs et des codes de conduite obligatoires, marque l'Etat de son empreinte particulière. Selon les préceptes de la foi islamique, les principes socio-éthiques de la « solidarité » et de la « subsidiarité » devraient figurer au premier plan dans tous les pays musulman.

Que disent ces principes ? La solidarité est un principe socio-éthique qui puise ses racines dans la notion de la « fraternité » si chère à la Révolution française. Elle conçoit l'individu comme une partie intégrante de la société et l'oblige à ne pas se limiter à son propre bien-être mais à veiller également au bien-être des membres plus faibles de la société. Dans ce sens, le principe de la solidarité se fonde surtout sur l'attitude solidaire des citoyens performants, c'est-à-dire sur la sympathie, la serviabilité et le lien avec les citoyens moins performants. Ce n'est pas les intérêts individuels de chacun qui priment mais la volonté de chaque individu à contri-

buer, par ses prestations, au bien-être de la société, à se montrer solidaire avec son prochain. En outre, le citoyen doit être prêt à accepter le principe de l'Etat social comme faisant partie de son système de performance. Etant donné que l'Etat doit également agir selon le principe de l'égalité, il est obligé – pour autant qu'il respecte les critères de l'égalité et de l'Etat de droit – à veiller au bien-être de l'ensemble.

La « subsidiarité » en tant que principe ordonnateur traite de la relation entre l'Etat et l'individu/la société. L'Etat apporte de l'aide et du soutien aux membres de la société incapables de résoudre leurs problèmes par leurs propres forces. Concrètement cela veut dire que l'activité étatique doit être organisée en conformité avec le principe de l'Etat social. En même temps, elle ne doit pas devenir une menace pour la liberté de l'individu et des groupes sociaux. Le principe de la subsidiarité soutient l'Etat social et son système basé sur la performance et le mérite, mais il souligne également les lacunes et les limites de l'intervention étatique dans la mesure où celle-ci restreint la liberté des citoyens. La liberté est une valeur fondamentale et sa protection en appelle à la responsabilité de chacun. Le défi consiste, encore une fois, à trouver un équilibre optimal dans l'action de l'Etat.

Ainsi nous arrivons à la deuxième question : « Qu'est-ce qui légitime le principe de l'« Etat social » ?

En premier lieu, il faut nommer la « sécurité sociale ». Ce concept comprend la création de conditions cadres à même d'assurer une existence socialement acceptable à chaque citoyen. Ces conditions peuvent être réalisées p. ex. par des mesures de l'assurance sociale, par la création de structures éducatives, par des infrastructures de soins et, finalement, par des structures garantissant un minimum de sécurité aux citoyens incapables, par leurs propres moyens, d'accéder aux services de la société. Ainsi l'Etat garantit une existence digne aux citoyens qui, pour des raisons multiples, sont incapables

bles de se prémunir contre les aléas de la vie par une prévoyance adéquate.

Après la « sécurité sociale », le deuxième pilier de l'Etat social est la « justice sociale ». Cette dernière oblige l'Etat social, conformément au principe de subsidiarité, à soutenir les membres économiquement faibles de la société, à prévenir les écarts trop importants entre les différents groupes de la société et à protéger les membres plus vulnérables de la société contre les nombreux risques qui menacent leur existence, sans pour autant faire disparaître ou limiter outre mesure les libertés fondamentales. Car l'Etat social se doit également de respecter la « liberté individuelle » en tant que « droit fondamental ».

Qu'en est-il de la solidarité et de la subsidiarité dans le monde arabe ? Le fait que la solidarité ne relève pas uniquement d'une décision volontaire individuelle dès lors qu'elle dépasse les obligations éthiques prescrites par le Coran – le « sadaqa » et le « zakat » - se voit confirmer par l'existence des fondations privées (awqaf) à caractère religieux et éthique créées, le plus souvent, par des riches citoyens. Ces fondations sont très répandues dans les Etats arabes. C'est par cette solidarité que s'explique également la création, en 1928, de l'association des « frères musulmans » dont l'objectif initial a été le renouvellement de la société selon les préceptes du Coran. Rapidement accepté par les citoyens d'autres pays arabes et musulmans, malgré les interdictions temporaires, cette association a créé de nombreuses organisations sœurs dans d'autres pays arabes. Depuis, cette or-

ganisation a connu une forte politisation qui dépasse le simple principe de solidarité. Autre organisation supranationale, le « Fonds islamique de solidarité » créé par l'Arabie saoudite, répand la solidarité islamique au niveau national et international en se basant notamment sur la stricte interprétation wahhabite de l'islam.

Quant à la subsidiarité telle qu'elle existe en Allemagne, elle est rare dans les pays arabes. Cependant, dans ces pays, l'Etat est un important acteur dans le domaine social. Le plus souvent les militaires, les fonctionnaires et les gouvernants ont créé une « caisse d'Etat » qui contrôle les moyens de production et la répartition des revenus. Les idéologies socialistes et les réformes sociales liées aux objectifs de développement qui s'appuient sur la justice sociale et la participation des masses aux moyens de production sont légion : le « socialisme du parti Baath » en Syrie et dans l'ancien Irak, « le socialisme arabe » de Nasser, le « socialisme algérien » de Boumediene, la « troisième théorie universelle » de Kadaffi, pour n'en nommer que quelques uns. Toutes elles promettent à leurs pays respectifs la justice sociale et la sécurité garantie par l'Etat. Que ces systèmes mettent en question le droit fondamental de la « liberté » est une conséquence logique de cette politique économique et sociale. La politique sociale et de répartition pratiquée par l'Arabie saoudite est d'une toute autre nature qui, en raison des énormes richesses accumulées grâce à la manne pétrolière, a conduit à la création de différentes « classes de rente » dont certaines sont privilégiées.

La politique des taux de change dans les pays arabes

Exercice d'équilibrisme entre le libre jeu des taux de change et la stabilité monétaire

PAR GHANIE GHAUSSY

Important instrument de la politique monétaire, la politique des taux de change sert à influencer le prix de la monnaie étrangère exprimée en monnaie nationale sur le marché des changes national, notamment si ce dernier est soumis à de fortes variations. Au sein du système des taux de change libres adopté par les Etats-membres du Fonds monétaire international (FMI), les taux de change varient en fonction de l'offre et de la demande de devises sur les marchés des changes.

Lorsque les taux de change varient trop fortement, les banques centrales interviennent en achetant ou en vendant des devises afin de stabiliser les taux de change sur le marché. Membres du FMI, les Etats arabes se sont également engagés à accepter des taux de change libres déterminés par le marché. Cependant, pour des raisons monétaires ou de balance des paiements, ils interviennent sur le marché des changes pour éviter des trop fortes fluctuations des prix des devises (taux de change). Généralement, les Etats n'interviennent sur le marché des changes que dans deux cas : soit parce qu'un déficit de la balance des paiements provoque de fortes dévaluations, c'est-à-dire une baisse des taux de change, soit parce qu'un excédent de la balance des paiements entraîne de fortes réévaluations, c'est-à-dire une hausse des taux de change sur les marchés des changes. La dévaluation excessive autant que la forte réévaluation de la monnaie constituent une sérieuse menace pour le commerce international, pour l'évolution du revenu global et pour la situation de l'emploi dans les pays concernés et, par conséquent, pour la stabilité de l'économie nationale dans son ensemble. Ajoutons que ces interventions actives en matière de taux de change ne produisent pas toujours les effets désirés. En effet, les balances des paiements courants peuvent réagir de manière « anormale » à la dévaluation ou la réévaluation de la monnaie. Ce cas de figure arrive souvent dans les pays en développe-

ment et les pays émergents – dont font partie la majorité des pays arabes. Cette réaction anormale provoquée notamment par une dévaluation s'explique économiquement par l'élasticité de la demande de devises.

La cotation des taux de change sur les marchés des pays arabes diffère d'un pays à l'autre. En général, les pays riches comme le Koweït, la Libye, l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis disposent de revenus en devises très importants grâce aux exportations de pétrole dont les prix n'ont cessé d'augmenter sur le marché mondial au cours des dernières années. Cette situation mène à d'importants excédents de la balance des paiements courants et limite la dette extérieure à un taux presque négligeable. Ces pays exportent leurs capitaux et investissent leurs devises à court ou à moyen terme sur les marchés internationaux. Dans le passé, la peur de la reprise ou de la domination étrangère des marchés sévissait dans les pays industrialisés en raison du flux considérable des pétrodollars. La crise au Mexique et la baisse à long terme des prix du pétrole sur le marché mondial pendant les années 90, ont enlevé tout fondement à ces craintes. Les riches pays arabes ont souvent utilisé une partie de leurs excédents pour importer des marchandises, de telle sorte que leurs balances des paiements sont redevenues déficitaires, même en Arabie saoudite, le pays qui a exporté le plus de pétrole pendant les années 90. Par ailleurs, les excédents en pétrodollars ont servi aux investissements étrangers à long terme, notamment aux Etats-Unis et en Europe de l'Ouest. D'après les données fournies par le Fonds monétaire international, les réserves en devises de ses pays ont considérablement augmenté depuis 2001 en raison de la hausse des prix du pétrole suite à la guerre en Irak. De l'autre côté, des pays comme l'Egypte, la Jordanie, le Liban, la Syrie, le Maroc, la Tunisie et le Yémen souffrent d'un fort endettement. Certains d'entre eux dépendent des importations de

capitaux en raison des balances des paiements courants négatives. Pour illustrer le problème de ces pays, voici quelques chiffres : en 2003, année pour lequel nous disposons de statistiques pour les pays arabes publiées par le FMI, la dette extérieure, exprimée en pour cent du produit intérieur brut (PIB), s'est élevée pour la Syrie à 111 % pour le Liban à 110 %, pour la Jordanie à 84 % et pour la Tunisie à 75 %. Pour l'Égypte, ce taux était de 31 %, pour l'Algérie, le Maroc et le Yémen il était respectivement de 40 %, 47 % et 40 %. Pour aider ces pays fortement endettés à surmonter les difficultés de balance des paiements qui constituent des risques importants pour la stabilité économique, le FMI accorde des prêts transitoires conformément aux « accords de confirmation ».

Outre les excédents et les déficits chroniques mentionnés ci-dessus, on constate, même dans les pays arabes riches, des fluctuations de devises à court terme. Ces fluctuations ont souvent un effet négatif sur le revenu global ainsi que sur l'équilibre interne. L'augmentation de la masse monétaire liée à des revenus en devises en hausse, constitue un cas à part. Si cette augmentation n'est pas accompagnée par une plus grande offre en marchandises, le pays risque une augmentation « inflationniste » des prix. C'est pour cette raison que même dans ce cas, les taux de change sont modifiés, autrement dit l'Etat intervient activement sur le marché des changes.

En règle générale, les Etats arabes – qui sont également des Etats-membres du Fonds monétaire in-

ternational - veulent gérer eux-mêmes leurs systèmes de taux de change. Etant donné que la fluctuation libre des taux de change comporte – notamment lorsque les fluctuations sont importantes – de nombreux risques économiques, les pays arabes ont également opté, pour autant qu'ils aient fixé leurs devises par rapport au dollar, au droit de tirages spéciaux (DTS) ou à l'euro, pour la politique du « managed floating », c'est-à-dire de la flexibilité contrôlée. Cela signifie que la formation des taux de change est laissée, de manière générale, au marché. Cependant les instances responsables au niveau national peuvent intervenir périodiquement et en fonction de la situation économique, sur les marchés des changes en achetant ou en vendant des devises. L'objectif principal reste le « taux de change équilibré à long terme », c'est-à-dire la « tendance juste » qui du point de vue des instances compétentes sert de référence. Ces interventions évitent de trop grandes fluctuations des taux de change. Elles deviennent nécessaires face à la mondialisation des marchés des capitaux et les mouvements libres des capitaux à court et à moyen terme sur les marchés des changes internationaux. De telles interventions servent également à faciliter les processus d'adaptation des agrégats macro-économiques nationaux. L'efficacité de ces interventions dépend du moment de l'intervention, du montant des devises ou de la monnaie nationale vendu ou acheté sur le marché et de la continuité de la politique économique et monétaire des instances monétaires compétentes.

Bibliographie

Rolf H. Hasse, Herrman Schneider, Klaus Weigelt (éd.) : Lexique de l'économie sociale de marché - la politique économique de A à Z, Konrad-Adenauer-Stiftung, 2007

Jürgen Löwe (ext.), Arbeitspapier der KAS, N. 165/2006: Die Verantwortung der Ordnungspolitik, Der Wandel der Sozialen Marktwirtschaft in der Zeit und Ansätze zu ihrer Revitalisierung

Günther Rüter (éd.), Ökologische und Soziale Marktwirtschaft, Entstehungen, Grundlagen, Instrumente, Reihe: Grundlagen politischer Bildung, vol. 1, Konrad-Adenauer-Stiftung, 1997

Joerg Thieme : Soziale Marktwirtschaft – Ordnungskonzeption und wirtschaftspolitische Gestaltung, C.H. Beck, 1991

Jörg M. Winterberg : Soziale Marktwirtschaft in Deutschland: Geschichte, Gegenwart und Zukunft

Kulturelle Voraussetzungen für die Entwicklung von Demokratie und sozialer Marktwirtschaft, GTZ et Institut Goethe, décembre 2005

Sources Internet

„Soziale Marktwirtschaft“ Leitthemen der Konrad-Adenauer-Stiftung :
http://www.kas.de/stiftung/leitprojekte/soz_marktwirtschaft/285_webseite.html

Die Soziale Marktwirtschaft in der Arbeit der Konrad-Adenauer-Stiftung:
http://www.kas.de/stiftung/leitprojekte/soz_marktwirtschaft/1969_webseite.html

Zukunftsthemen internationaler Arbeit, I. Umgang mit den Folgen der Globalisierung:
http://www.kas.de/international/348_webseite.html

Neue Aspekte der Wirtschaftspolitik in der EU: Deutsche Beiträge zur Verunsicherung, Rolf Hasse, Universität Leipzig, 2003:
http://www-1.mtk.ut.ee/varska/2003/3_Majanduskasvupol/Hasse.pdf

Roman Herzog; Ansprache zum Thema: "Europäisches Erbe, Europas Zukunft" anlässlich der Verleihung der Ehrendoktorwürde der Nationalen Juristischen Akademie Charkow, 06.02.1998:
<http://www.bundespraesident.de/Reden-und-Interviews/Reden-Roman-Herzog-,11072.12091/Ansprache-von-Bundespraesident.htm>

Editeur

**Konrad-Adenauer-Stiftung
Programme Régional Proche Orient / Méditerranée**

Direction de la publication

Dr. Hardy Ostry
Représentant régional

Rédaction

Lydia Lauks, Dr. Hardy Ostry, Matthias Schäfer, Gerrit Schlomach

Coordination et mise en page

Lydia Lauks

Traduction

Gudrun Meddeb, Relecture : Brigitte Tabib

Impression

Khamis K. Haddad